



Second Session
Thirty-seventh Parliament, 2002-03

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Finance

Chair:
The Honourable LOWELL MURRAY, P.C.

Tuesday, December 3, 2002 (*in camera*)
Tuesday, February 4, 2003

Issue No. 2

First meeting on:
Main Estimates for the fiscal year
ending March 31, 2003
(First meeting on Foundations)

WITNESS:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
trente-septième législature, 2002-2003

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Finances nationales

Président:
L'honorable LOWELL MURRAY, c.p.

Le mardi 3 décembre 2002 (à huis clos)
Le mardi 4 février 2003

Fascicule n° 2

Première réunion concernant:
Le budget des dépenses pour l'exercice se
terminant le 31 mars 2003
(Première réunion sur les fondations)

TÉMOIN:
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Lowell Murray, P.C., *Chair*

The Honourable Joseph A. Day, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Biron
Bolduc
* Carstairs, P.C.
(or Robichaud, P.C.)
Comeau
Cools
Doody

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Ferretti Barth
Finnerty
Furey
Gauthier
* Lynch-Staunton
(or Kinsella)
Mahovlich

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable Lowell Murray, c.p.

Vice-président: L'honorable Joseph A. Day

et

Les honorables sénateurs:

Biron
Bolduc
* Carstairs, c.p.
(ou Robichaud, c.p.)
Comeau
Cools
Doody

** Membres d'office*

(Quorum 4)

Ferretti Barth
Finnerty
Furey
Gauthier
* Lynch-Staunton
(ou Kinsella)
Mahovlich

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, November 5, 2002:

The Honourable Senator Robichaud, P.C. moved, seconded by the Honourable Senator Fairbairn, P.C.:

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report upon the expenditures set out in the Estimates for the fiscal year ending March 31, 2003, with the exception of Parliament Vote 10 and Privy Council Vote 35; and

That the papers and evidence received and taken on the subject during the First Session of the Thirty-seventh Parliament be referred to the Committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait *des Journaux du Sénat* du mardi 5 novembre 2002:

L'honorable sénateur Robichaud, c.p. propose, appuyé par l'honorable sénateur Fairbairn, c.p.:

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses projetées dans le Budget des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003, à l'exception du crédit 10 du Parlement et du crédit 35 du Conseil privé; et

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus sur la question au cours de la première session de la trente-septième législature soient renvoyés au Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, December 3, 2002
(5)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met, *in camera* at 9:32 a.m. this day, in room 705, Victoria Building, the Chair, the Honourable Senator Murray, P.C., presiding, for the purpose of discussing a draft report.

Members of the committee present: The Honourable Senators, Biron, Bolduc, Comeau, Cools, Day, Doody, Ferretti Barth, Finnerty, Gauthier, Mahovlich, Murray, P.C. (11).

In attendance: Mr. Guy Beaumier, Research Officer, Library of Parliament.

The committee undertook discussion of its draft report on Supplementary Estimates (A). 2002-2003.

It was moved by the Honourable Senator Ferretti-Barth that the draft report on Supplementary Estimates (A) 2002-2003 as revised by the committee be adopted and be presented by the Chairman to the Senate after approval of the revised draft by the Sub-committee on Agenda and Procedure.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 10:14 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Ottawa, Tuesday, February 4, 2003
(6)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 9:34 a.m., this day, in room 705, Victoria Building, the Chair, the Honourable Senator Murray, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators, Comeau, Cools, Day, Doody, Ferretti Barth, Finnerty, Furey, Gauthier, Mahovlich, Murray, P.C. (10).

In attendance: Mr. Guy Beaumier, Research Officer, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

WITNESS:

From Industry Canada:

Dr. Marshall Moffat, Director, Knowledge Infrastructure, Innovation Policy Branch.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 3 décembre 2002
(5)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à huis clos, à 9 h 32, dans la salle 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable sénateur Murray, c.p., (*président*) afin de discuter de l'ébauche d'un rapport.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Biron, Bolduc, Comeau, Cools, Day, Doody, Ferretti Barth, Finnerty, Gauthier, Mahovlich, et Murray, c.p. (11).

Également présent: M. Guy Beaumier, attaché de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Le comité discute de son projet de rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour 2002-2003.

Il est proposé par l'honorable sénateur Ferretti Barth que l'ébauche de rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour 2002-2003, telle que modifiée par le comité, soit adoptée et présentée par le président au Sénat, après approbation de l'ébauche révisée par le Sous-comité du programme et de la procédure.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 10 h 14, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le mardi 4 février 2003
(6)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h 34, dans la salle 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable sénateur Murray, c.p. (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Comeau, Cools, Day, Doody, Ferretti Barth, Finnerty, Furey, Gauthier, Mahovlich et Murray, c.p. (10).

Également présent: M. Guy Beaumier, attaché de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

TÉMOIN:

D'Industrie Canada:

M. Marshall Moffat, directeur de l'Infrastructure de la connaissance, Direction générale de la politique d'innovation.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on November 5, 2002, the committee undertook its examination of the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2003.

The committee began its examination of financing of foundations in this session, continuing its study started in the First Session.

Dr. Moffat made a presentation and answered questions from members of the committee.

At 11:12 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 5 novembre 2002, le comité examine le Budget des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003.

Le comité entreprend l'examen du financement des fondations au cours de cette session, poursuivant son étude commencée à la session précédente.

M. Moffat fait un exposé puis répond aux questions des membres du comité.

À 11 h 12, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Tõnu Onu

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, February 4, 2003

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:34 a.m. to examine the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2003 (Foundations).

Senator Lowell Murray (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: We have had two meetings on government financing of arm's-length foundations that have been set up by the government. It is not just the financing that concerns us, but also their accountability and reporting relationships to government and to Parliament.

As it happens, four of the foundations that have been set up over the past few years come generally under the wing of the Department of Industry. We have been told, by people who know, that one of those foundations, the Canada Foundation for Innovation, is arguably the best of the lot in terms of its structural and day-to-day relationship with government and Parliament.

With that in mind, we invited Dr. Marshall Moffat, Director of Knowledge Infrastructure in the Innovation Policy Branch of the Department of Industry to come and help us this morning. I believe he will focus, in particular, on the Canada Foundation for Innovation, CFI, but is prepared to take questions about the other foundations that come under the aegis of Industry Canada.

I will invite Dr. Moffat to begin.

Dr. Marshall Moffat, Director, Knowledge Infrastructure, Innovation Policy Branch, Industry Canada: Honourable senators, I want to give you more information about who I am and what my responsibilities are at Industry Canada. I wear two different hats. One hat is as Director of Knowledge Infrastructure. That is in the policy sector of Industry Canada. My responsibilities there relate to federal support for university research and the commercialization of university research.

The second hat is as Executive Director of the Advisory Council on Science and Technology. This is an advisory council chaired by the Minister of Industry that reports to the Prime Minister. It has been asked by the Prime Minister and the Minister of Industry to play a role in the follow-up to the national summit on innovation and learning that took place in November by providing advice to the government.

[*Translation*]

I would like to begin with a quick overview of the Canada Foundation for Innovation. The Foundation was established by Parliament in 1997 as an arm's length private corporation with a mandate of supporting university and other research institutions

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 4 février 2003

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 34, pour l'examen du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003 (Fondations).

Le sénateur Lowell Murray (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Nous avons tenu deux réunions sur le financement par le gouvernement des fondations sans lien de dépendance qu'il a établies. Nous ne nous intéressons pas uniquement au financement, mais aussi à l'imputabilité de ces fondations et aux rapports qu'elles doivent fournir au gouvernement et au Parlement.

Il se trouve que quatre des fondations créées ces dernières années relèvent, d'une façon générale, du ministère de l'Industrie. Certains qui s'y connaissent nous disent que l'une de ces fondations, la Fondation canadienne pour l'innovation, peut être considérée comme la meilleure du lot en raison de sa structure et de sa relation avec le gouvernement et le Parlement.

Pour cette raison, nous avons invité M. Marshall Moffat, directeur de l'Infrastructure de la connaissance à la Direction générale de la politique d'innovation du ministère de l'Industrie, à venir nous parler ce matin. Je pense qu'il va s'intéresser tout particulièrement à la Fondation canadienne pour l'innovation, la FCI, mais il est disposé à répondre à des questions sur les autres fondations si celles-ci relèvent d'Industrie Canada.

Je demanderais à M. Moffat de bien vouloir commencer.

M. Marshall Moffat, directeur de l'Infrastructure de la connaissance, Direction générale de la politique d'innovation, Industrie Canada: Honorables sénateurs, j'aimerais commencer par vous expliquer un peu qui je suis et quelles sont mes responsabilités à Industrie Canada. J'assume deux fonctions. D'abord comme directeur de l'Infrastructure de la connaissance, un secteur d'intervention à Industrie Canada, je suis responsable de l'appui fédéral à la recherche universitaire et à la mise en marché du fruit de cette recherche.

Ensuite, je suis le directeur exécutif du Conseil consultatif des sciences et de la technologie. Ce conseil consultatif sous la présidence du ministre de l'Industrie fait rapport au premier ministre. Le premier ministre et le ministre de l'Industrie ont confié au Conseil un rôle dans la suite à donner au Sommet national sur l'innovation et la connaissance qui a eu lieu en novembre en fournissant des conseils au gouvernement.

[*Français*]

J'aimerais commencer avec un très bref aperçu de la Fondation canadienne pour l'innovation. La Fondation a été établie par le Parlement en 1997 comme société privée indépendante ayant pour mandat d'appuyer la recherche dans les universités et d'autres

through research infrastructure awards. The other establishments include hospitals, colleges and also private non-profit research institutes.

The CFI has received \$3.15 billion from the federal government and has awarded over \$2 billion to some 2,400 projects in 112 institutions, 10 provinces and 55 municipalities. An additional \$3 billion has been contributed by other funders.

I would like to talk about all aspects of the CFI's accountability structure. There are five categories: direct accountability to Parliament, accountability to the government, the internal accountability structure for the Foundation's operations, accountability of award recipients and finally, accountability to the public.

[English]

I will speak first about direct accountability to Parliament. The legislation creating the Canada Foundation for Innovation requires the foundation to submit an annual report to the minister and for the minister to table the report in Parliament. The foundation is also required to make their annual report public.

In the legislation, the annual report is required to include financial statements, the balance sheet, investments of the foundation and an independent auditor's report. However, in practice, the annual report includes much more than that. It includes reporting by the foundation on its results via summaries of its activities, of its performance and of evaluation studies. CFI is currently planning, as well, to add to their annual report a plan for the activities in the coming year.

In addition, senior officers of the foundation have appeared before parliamentary committees 12 times.

With respect to accountability through the Minister of Industry, there is a funding agreement between the government and the foundation. The funding agreement sets out the obligations of the foundation and operational guidelines for its activities. These obligations and guidelines include the investment of the monies that have been granted to the foundation, eligible recipients, the eligible projects and costs, selection criteria for awarding grants, and limitations on funding. In addition, the foundation is required in the funding agreement to carry out periodic third-party evaluations and to provide public annual reporting on its activities and results.

Finally, representatives of the Ministers of Finance and Industry attend all board meetings of the foundation. Generally, it is myself who attends board meetings on behalf of Industry Canada.

The next category I should like to give you some information on is the foundation's internal accountability. I refer to the accountability systems that the foundation puts in place for its internal activities.

établissements au moyen de subventions pour les infrastructures de recherche. Les autres établissements incluent les hôpitaux, les collèges et aussi les instituts privés pour la recherche sans but lucratif.

La Fondation a reçu 3,15 milliards de dollars du gouvernement fédéral et a accordé plus de 2 milliards de dollars à 2 400 projets dans 102 établissements, dix provinces et 55 municipalités. Quelque trois milliards de dollars supplémentaire ont été contribués par d'autres bailleurs de fonds.

Je voudrais parler de tous les aspects de la structure de responsabilisation de la fondation. Il y a cinq catégories: la reddition directe de compte au Parlement, la responsabilisation à l'égard du gouvernement, la structure de responsabilisation interne pour les opérations de la fondation, la responsabilisation pour les récipiendaires de fonds et finalement, la responsabilisation à l'égard du public.

[Traduction]

Je vais d'abord parler de la reddition directe de comptes au Parlement. La Fondation canadienne pour l'innovation est tenue par la loi de présenter un rapport annuel au ministre qui doit le déposer au Parlement. La Fondation doit également rendre public son rapport annuel.

La loi prévoit que le rapport annuel comprenne les états financiers, le bilan et les investissements de la Fondation ainsi que le rapport d'un vérificateur indépendant. Dans la pratique toutefois, le rapport annuel comprend beaucoup plus de choses, notamment un rapport sur les résultats par le biais de résumés sur ses activités, son rendement et les études d'évaluation. La FCI prévoit aussi ajouter dans son rapport annuel un plan des activités pour l'année à venir.

En outre, les principaux dirigeants de la Fondation ont comparu 12 fois devant des comités parlementaires.

En ce qui concerne la reddition de comptes par le biais du ministre de l'Industrie, il y a un accord de financement entre le gouvernement et la Fondation. Cet accord de financement définit les obligations de la Fondation et les lignes directrices opérationnelles. Ces obligations et lignes directrices portent sur l'investissement du financement qu'a reçu la Fondation, les bénéficiaires admissibles, les projets et coûts admissibles, les critères de sélection des subventions et les limites de financement. De plus, la Fondation doit, en vertu de l'accord sur le financement, faire faire des évaluations périodiques par des tiers et présenter un rapport public annuel sur ses activités et résultats.

Enfin, des représentants des ministres des Finances et de l'Industrie assistent à toutes les réunions du conseil de la Fondation. Règle générale, c'est moi-même qui assiste aux réunions du conseil pour Industrie Canada.

J'aimerais maintenant vous parler de la responsabilisation interne de la Fondation. Je fais référence aux systèmes de reddition de comptes que la Fondation a mis en place pour ses activités internes.

All of the proposals that come forward for funding go through a merit review or peer review process with arm's-length external advisers. In carrying out audits of their internal processes and procedures, the foundation carries out risk analyses to identify which areas to concentrate on. In carrying out these risk analyses audits, they look at their own internal processes and their own financial statements, as well as the contributions that have been given to institutions.

They use an external adviser to assist them with their investment funds to ensure compliance with guidelines established by the government.

The foundation has put in place access to information and privacy policies that parallel the federal system.

Finally, the foundation makes it a policy to disclose salary ranges for all of their senior management staff.

The foundation also has an accountability structure with its award recipients. Each institution receiving awards is required to submit, in advance, a strategic research plan. The plan is intended to identify the key research priorities of that institution. Subsequent proposals for research infrastructure sponsored by that institution on behalf of one or more of its researchers must fit into the prioritized research strategy for the institution.

Reports on project implementation are required on an ongoing basis to be provided to the foundation for projects that have received awards. The institution provides reports both on individual projects and across all of the projects undertaken under its administration. There are annual project financial reports required for each project as well and, when a project is completed, a comprehensive report on how it was implemented and the financial transactions that were undertaken.

After an award, the CFI undertakes monitoring activities with the award recipients, including financial review and monitoring visits that are coordinated with visits by the granting councils. They carry out, as I said, these riskbased contribution audits as well onsite at the institutions.

[Translation]

I will now speak about accountability to the public. The annual report is widely distributed and the annual meeting is open to the public. The next meeting will be in Ottawa on February 10. As well, the CFI provides full website disclosure of policies and independent evaluation reports.

From time to time, there are briefing sessions for university, government and private sector representatives. Recipient institutions are also required to report publicly on their use of funding from the foundation.

Toutes les propositions de financement font l'objet d'un examen au mérite ou d'un examen par les pairs avec des conseillers externes indépendants. Dans l'évaluation de ses procédés et procédures internes, la Fondation fait des analyses de risque afin de déterminer sur quels secteurs elle doit se concentrer. Dans la vérification des analyses de risque, on examine les procédures internes de la Fondation et ses propres états financiers ainsi que les contributions versées aux institutions.

On fait appel à un conseiller externe en ce qui concerne les fonds d'investissement afin de s'assurer qu'il y a conformité aux lignes directrices établies par le gouvernement.

La Fondation a mis en place des politiques d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels modelées sur le système fédéral.

Enfin, la Fondation divulgue les échelles salariales de tout le personnel de la haute direction.

La Fondation possède également une structure de reddition de comptes pour les récipiendaires de fonds. Chaque institution qui reçoit des fonds doit présenter, à l'avance, un plan de recherche stratégique. Ce plan doit exposer les priorités de recherche de l'institution. Les propositions subséquentes présentées par l'institution au nom de un ou de plusieurs de ses chercheurs doivent cadrer avec les priorités établies dans la stratégie de recherche de cette institution.

Les institutions fournissent régulièrement à la Fondation des rapports de mise en oeuvre sur les projets qui sont financés. L'institution fournit des rapports sur les projets individuels et sur tous les projets qui relèvent de son administration. Il faut aussi fournir, dans le cas de chaque projet, un rapport financier annuel et à la fin d'un projet, un rapport complet sur sa mise en oeuvre et les transactions financières qui s'y rapportent.

Après l'attribution des fonds, la FCI entreprend des activités de contrôle de concert avec les récipiendaires, y compris des visites d'examen financier et de contrôle qui se font en même temps que la visite des représentants des conseils subventionnaires. On effectue donc, comme je l'ai dit, des vérifications de la contribution en fonction du risque ainsi que des vérifications sur place.

[Français]

Je vais maintenant parler de la responsabilisation à l'égard du public. Le rapport annuel est largement distribué et une réunion annuelle est ouverte au public. La prochaine réunion aura lieu le 10 février à Ottawa. Aussi, la Fondation maintient une communication intégrale des politiques et des rapports d'évaluation indépendants sur Internet.

De temps en temps, il y a des séances d'information avec des représentants des secteurs universitaire, public et privé. Les établissements récipiendaires ont aussi l'obligation de faire rapport publiquement de leur utilisation des fonds de la Fondation.

[English]

I should like to end with a few comments on plans for modifying and improving the accountability framework with the foundation.

Honourable senators may have noted that in the legislation there is a clause pertaining to possible wind-up of the foundation that stipulates that if funds are left unspent when the foundation may be wound up, those funds would be redistributed to all of the award recipients. We are considering and planning, with the Department of Finance, an amendment to that clause requiring, on wind-up, that any remaining funds would return to the federal government. This proposal has not yet been presented to the Ministers of Finance and Industry, but we have a plan to do so. It is fair to mention this to you today.

Second, I mentioned that the foundation was planning to include in their annual report a plan for their future activities for the next year. We are also planning, with the Department of Finance and the foundation, to include that as a formal obligation within the funding agreement between the government and the foundation. That is one legislative change and one change to the funding agreement that we are planning to make.

With respect to the funding agreement, we have already made four amendments to the agreement, partly to provide for additional grants flowing to the foundation but partly to introduce new accountability measures, such as annual reporting of results and third party evaluations of performance of programs implemented by the foundation. In other words, the accountability structure is not frozen in time. It is something that evolves over time.

Senator Comeau: Does this foundation and/or the foundations that fall under the jurisdiction of Industry Canada abide by the Official Languages Act?

Mr. Moffat: I am not absolutely certain about the application of the Official Languages Act, but, as foundations, I believe they do not. However, the Canada Foundation for Innovation has a policy of making all of its information available in both official languages.

Senator Comeau: You are not completely sure. Would you mind getting back to us in writing? My interest is not whether the foundation has a policy of trying to abide by the Official Languages Act, but whether it is subject to the act. Perhaps you could get back to us on that.

Why did we go to such foundations initially? What was the problem with letting government departments handle the funding of these agencies, as has been the case historically? What was the problem that led to the creation of arm's-length foundations? What were the downsides of the departments doing it?

Mr. Moffat: This occurred before my time, but I will do my best to answer your question. CFI is a foundation providing research infrastructure grants to universities. There are two major

[Traduction]

J'aimerais conclure en vous parlant des plans envisagés pour modifier et améliorer la structure de reddition de comptes de la Fondation.

Vous avez peut-être constaté, mesdames et messieurs les sénateurs, que la loi comprend une disposition sur l'éventuelle liquidation de la Fondation dans laquelle il est stipulé que s'il reste des fonds lors de la liquidation de la Fondation, ceux-ci doivent être redistribués à tous les bénéficiaires. Nous envisageons et prévoyons, de concert avec le ministère des Finances, apporter une modification à cette disposition pour qu'à la liquidation, tous les fonds restants reviennent au gouvernement fédéral. Cette proposition n'a pas encore été présentée au ministre des Finances et de l'Industrie, mais nous prévoyons le faire. Je tenais toutefois à vous le mentionner aujourd'hui.

Deuxièmement, j'ai dit que la Fondation prévoyait inclure dans son rapport annuel, le plan de ses activités pour l'année à venir. Nous prévoyons également, en collaboration avec le ministère des Finances et la Fondation, inclure ce plan de façon officielle et obligatoire dans l'accord de financement entre le gouvernement et la Fondation. Voilà donc une modification à la loi et un changement à l'accord de financement que nous avons l'intention de faire.

En ce qui concerne l'accord de financement, nous y avons déjà apporté quatre modifications, notamment pour accorder des subventions supplémentaires à la Fondation, et aussi pour mettre en place de nouvelles mesures de reddition de comptes telles que le rapport annuel des résultats et l'évaluation par une tierce partie du rendement des programmes mis en place par la Fondation. En d'autres termes, la structure de reddition de comptes n'est pas immuable. C'est quelque chose en évolution.

Le sénateur Comeau: Est-ce que cette fondation et les autres qui relèvent d'Industrie Canada respectent la Loi sur les langues officielles?

M. Moffat: Je ne sais pas au juste ce qu'il en est de l'application de la Loi sur les langues officielles, mais je ne pense pas que les fondations s'y conforment. Toutefois, la Fondation canadienne pour l'innovation a pour politique d'offrir toute son information dans les deux langues officielles.

Le sénateur Comeau: Vous n'êtes pas tout à fait sûr. Pourriez-vous nous le laisser savoir par écrit? Ce que je veux savoir, ce n'est pas si la Fondation a pour politique d'essayer de respecter la Loi sur les langues officielles, mais bien si elle y est assujettie. Peut-être pourriez-vous nous le laisser savoir.

Pourquoi avons-nous adopté cette formule des fondations à l'origine? Pourquoi ne pouvait-on pas laisser les ministères continuer à financer ces organismes comme par le passé? Quel était le problème qui a provoqué la création de ces fondations indépendantes? Quels étaient les inconvénients lorsque c'était les ministères qui le faisaient?

M. Moffat: Je n'étais pas là à l'époque, mais je vais tenter de mon mieux de répondre à votre question. La FCI est une fondation qui fournit des fonds pour l'infrastructure de recherche

aspects of the thinking in establishing a foundation such as that. The first is the need to have arm's-length decision-making on awards for university research. Second, it is very useful when universities and researchers are planning their research programs to know that there will be money available over a period of time. By making a grant at one moment in time to a foundation, all the universities know that there will be continuity of funding and that they will be able to do their longer-range planning and set the priorities for their research infrastructure as the foundation requires.

Senator Comeau: I am pleased that the chair noted that CFI was the best of all the foundations.

The Chairman: In terms of its accountability in relation to the Main Estimates.

Senator Comeau: What will happen as we look to foundations that are less than stellar in their accountability to parliamentarians? At the end of the day, this is what concerns us. These are taxpayers' dollars. We have a duty and responsibility to taxpayers whether elected or as a second chamber to be mindful that these are taxpayers' dollars. Having created vehicles to remove this accountability from parliamentarians, we can wipe our hands of our responsibilities when we return to our constituencies and say, "Well, it is out of our hands. Whatever these foundations do, we cannot touch them because they are not our responsibility any more."

At the time these departments went to foundations, was there any consideration of the impact on the responsibility and accountability of parliamentarians to their constituents?

Mr. Moffat: Again, I was not in my present position in 1997 when the foundation was created. I was not party to those discussions and the rationale for creating them.

Senator Comeau: That is fair. We might want to hear from someone in the future who was part of the initiation to determine the reasoning.

Mr. Moffat: There are things that I could say that are pertinent to the question that is being asked. They are my personal opinions.

First, when public servants decide to work for the Government of Canada, it is more than a job. When public servants take their oath of allegiance to the Queen and the government, it is serious.

The vast majority of us, if not all of us, are very interested in working for the government because we see it as an important aspect of preserving Canada's parliamentary system and the confidence that the public has in the ability of the government to function and the ability of the elected representatives of the people and the senators to interpret correctly and appropriately the will of the people. This is crucial.

aux universités. Deux raisons principales justifient la création d'une fondation comme celle-ci. D'abord, il faut que la décision d'accorder des fonds à la recherche universitaire se fasse de façon indépendante. Deuxièmement, il est très utile, lorsque les universités et les chercheurs conçoivent leurs programmes de recherche, de savoir que l'argent sera disponible pendant un moment. La formule de la fondation permet à toutes les universités de savoir qu'il y aura maintien du financement et qu'ainsi elles pourront faire une planification à long terme et déterminer des priorités en matière d'infrastructure de recherche selon les critères de la Fondation.

Le sénateur Comeau: Je suis heureux que le président ait fait remarquer que la FCI est la meilleure de toutes les fondations.

Le président: Au niveau de la reddition de comptes pour ce qui est du budget principal.

Le sénateur Comeau: Que se produira-t-il lorsque nous examinerons les fondations dont la reddition de comptes au Parlement laisse à désirer? En dernière analyse, c'est ce qui nous intéresse. Et il s'agit de l'argent des contribuables. Nous avons le devoir et la responsabilité, que nous soyons élus ou que nous soyons membres de la deuxième Chambre, de nous rappeler qu'il s'agit de l'argent des contribuables. Puisqu'on a créé des véhicules qui retirent cette responsabilité aux parlementaires, nous pourrions nous en laver les mains et dire à nos commettants: «Cela ne nous regarde plus. Ces fondations peuvent faire ce qu'elles veulent, car nous ne pouvons pas les toucher, elles ne sont plus notre responsabilité».

Lorsque les ministères ont adopté cette formule des fondations, a-t-on songé à ce que cela signifiait au niveau de la responsabilité des parlementaires et des comptes qu'ils doivent rendre à leurs commettants?

M. Moffat: Comme je l'ai déjà dit, je n'occupais pas mon poste actuel en 1997 lorsque l'on a créé ces fondations. Je n'ai pas participé aux discussions et je ne sais pas pour quelle raison on les a créées.

Le sénateur Comeau: Je comprends. Nous voudrions peut-être faire venir quelqu'un qui était là à l'origine pour comprendre le raisonnement.

M. Moffat: Je pourrais quand même vous donner mon opinion personnelle sur ce que vous demandez.

Tout d'abord, lorsque les fonctionnaires décident de travailler pour le gouvernement du Canada, c'est plus qu'un emploi. Lorsque les fonctionnaires prêtent allégeance à la Reine et au gouvernement, c'est sérieux.

En grande majorité, sinon en totalité, nous sommes très intéressés à travailler pour le gouvernement parce que nous considérons que c'est un aspect important du maintien du régime parlementaire du Canada et de la confiance qu'a la population dans la capacité du gouvernement de fonctionner et dans la capacité des représentants élus et des sénateurs d'interpréter correctement et comme il se doit, la volonté de la population. C'est essentiel.

That is not a simple thing. It is a very powerful motivation on the part of all public servants. I know because many of the public servants with whom I deal feel exactly the same way as I do.

Second, there is something of a virtuous circle that operates with these foundations that receive one-time funding. The people who are on the board of directors and the management team of these foundations are committed to achieving the objectives that have been set for that foundation. They also realize that the funding that has been provided to them is not an annual appropriation. It is a fixed sum of money, so they are concerned about whether the government will see fit to renew that money and extend the lifetime of the good work that they are doing. There is a natural motivation on the part of people on the boards of directors and in management to want to be seen accomplishing the objectives set for them in the way that they were intended. They want to justify continued investment by the government in their foundation.

I have seen that virtuous circle operate directly during my participation in board meetings of the Canada Foundation for Innovation. It is true. They do their best. There are some very competent people on that board of directors.

It has been mentioned by the Auditor General in her comments on this issue that there is, in a sense, a beneficial impact of one-time funding when the government is in a surplus situation. It relates to fiscal policy more generally. Governments tend to want to avoid placing themselves in a deficit situation in the future. If commitments are made solely for permanent programs that involve ongoing funding over a period of time, it is more difficult to adjust funding by terminating programs when you have a downturn in the economy and the revenues flowing in are less than they otherwise would be. However, if you spend a portion of your expenditures via onetime payments when you are in surplus, then you are reducing somewhat the risk of running deficits in the future. That benefit is not in the same category as what we are discussing today in terms of accountability to Parliament, but it is a reality in terms of government operations.

Senator Comeau: Is there a legislative requirement that the CFI, and I assume you are familiar with other industry foundations, that there be a report to Parliament, or are you doing it out of an obligation? Second, who appoints the directors?

Mr. Moffat: Unfortunately, the answer to the second question is somewhat complex. I will try to keep it straightforward.

First, on the subject of reporting, the legislation requires the foundation to report to Parliament annually. The nature of that report is financial, including a third party audit of the financial activities of the foundation. The reality goes beyond that, but that is all that is in the legislation.

Ce n'est pas rien du tout. C'est un facteur très puissant de motivation pour tous les fonctionnaires. Je le sais parce que de nombreux fonctionnaires avec qui je traite, pensent exactement comme moi.

Deuxièmement, il existe un genre de cercle vertueux dans ces fondations qui reçoivent un financement unique. Les administrateurs et les membres de l'équipe de gestion de ces fondations tiennent à réaliser les objectifs établis pour leurs fondations. Ils comprennent aussi que le financement qu'on leur a donné n'est pas un crédit annuel. Il s'agit d'un montant fixe et ils tiennent donc à ce que le gouvernement renouvelle ce financement et prolonge la durée du bon travail qu'ils font. Les administrateurs et les membres de la gestion sont donc tout naturellement motivés à vouloir atteindre les objectifs qu'on leur a fixés. Ils veulent justifier le maintien de l'investissement du gouvernement dans leur fondation.

J'ai vu moi-même fonctionner ce cercle vertueux aux réunions du conseil de la Fondation canadienne pour l'innovation. C'est très vrai. Tous font de leur mieux. Il y a d'ailleurs des personnes très compétentes à ce conseil d'administration.

La vérificatrice générale a mentionné dans ses commentaires sur cette question que le financement unique comporte un certain avantage, lorsque le gouvernement est en situation d'excédent budgétaire. D'une façon générale, c'est une question de politique budgétaire. Les gouvernements ont tendance à vouloir éviter de se placer dans une situation déficitaire à l'avenir. Si le gouvernement s'engage uniquement à financer des programmes permanents sur une certaine période, il est plus difficile de récupérer des fonds en mettant fin à des programmes lorsque l'économie est à la baisse et que les recettes sont inférieures à ce qu'elles auraient été. Toutefois, si vous prenez une partie de votre budget pour faire des paiements uniques lorsque vous êtes en situation excédentaire, vous réduisez ainsi quelque peu le risque d'accumuler des déficits à l'avenir. Ce n'est pas du tout dans la même catégorie que ce dont nous discutons ici aujourd'hui ou sur le plan de la reddition de comptes au Parlement, mais c'est une réalité au niveau des opérations gouvernementales.

Le sénateur Comeau: Est-ce que la loi exige que la FCI, et je présume que vous savez ce qu'il en est des autres fondations qui relèvent du ministère de l'Industrie, dépose un rapport au Parlement ou le faites-vous par obligation? Deuxièmement, qui nomme les administrateurs?

M. Moffat: Malheureusement, la réponse à votre deuxième question est assez compliquée. Je vais tenter d'être le plus simple possible.

Tout d'abord, en ce qui concerne les rapports, la loi exige que la fondation dépose un rapport annuel au Parlement. Il s'agit d'un rapport financier qui doit comprendre une vérification par une tierce partie des activités financières de la fondation. En réalité, nous faisons plus, mais c'est tout ce que prévoit la loi.

Second, in terms of who appoints, the Government of Canada appoints the chair of the board and appoints six of the board members directly. There are eight additional board members who are not appointed directly by the government. Members of the foundation appoint those eight board members.

I will explain how the members are appointed. The government appoints six of the members of the foundation. There are a total of 15 members. Those six members then appoint the remaining nine. The totality of 15 members vote in the remaining members of the board not appointed directly by the government. In a sense, these are not federal government appointments. The majority of the people on the board are not appointed directly by the Government of Canada but, rather, indirectly by the members.

Senator Furey: Mr. Moffat, I realize in response to your questions to Senator Comeau that there is a direct accountability to Parliament. In your opinion, why was it decided that CFI would not be subject to compliance audits and program evaluations?

Mr. Moffat: Do you mean in terms of the Auditor General?

Senator Furey: Yes.

Mr. Moffat: Again, I cannot give you an accurate answer to that because I was not present at the time the foundation was created. I would have to ask people who are a little more versed in the law than I am why it is that the Auditor General is not mandated to audit foundations, such as the Canada Foundation for Innovation. I understand that it is not understood to be within the purview of the Auditor General.

Senator Furey: If, right now, the minister were to have concerns about compliance, for example, is there any mechanism whereby the minister can step in? Prior to a report to Parliament and if, during the course of a reporting period, a minister had some red lights go off and he wanted to do some sort of compliance check, is there any mechanism whereby he or she can step in?

Mr. Moffat: Yes, there definitely is. In fact, Treasury Board requires the minister to undertake audits of the Canada Foundation for Innovation. The way that operates in practice is that we decide whether we need to carry out an evaluation of the Canada Foundation for Innovation. In fact, we are making the decision this year as to whether we will carry out an evaluation at the present time. Of course, the foundation itself carries out third-party evaluations on a regular basis. They have already carried out four evaluations of different aspects of their programs over the past several years.

In effect, we are in the process of evaluating those various third-party evaluation reports that have already been undertaken to see whether they fulfil all the objectives that we would want to see covered in carrying out a review of the foundation's operations. Thus, when we complete that assessment of all the reports that have been completed already, we will decide whether

Deuxièmement, au sujet des nominations, le gouvernement du Canada nomme le président du conseil et six des administrateurs directement. Il y a huit administrateurs de plus qui ne sont pas nommés directement par le gouvernement. Ce sont les membres de la fondation qui nomment ces huit administrateurs.

Je vais maintenant vous expliquer comment on nomme les membres. Le gouvernement nomme six des membres de la fondation. Il y a au total 15 membres. Les six premiers membres nomment ensuite les neuf autres. La totalité des 15 membres vote pour le choix des administrateurs qui ne sont pas nommés directement par le gouvernement. D'une certaine façon, il ne s'agit donc pas de nominations du gouvernement fédéral. La majorité des administrateurs ne sont pas nommés directement par le gouvernement du Canada mais, plutôt indirectement, par les membres.

Le sénateur Furey: Monsieur Moffat, j'ai compris par vos réponses aux questions du sénateur Comeau qu'il y a une reddition de comptes directe au Parlement. À votre avis, pourquoi a-t-il été décidé que la FCI ne ferait pas l'objet de vérifications de conformité et d'évaluations de programmes?

M. Moffat: Vous voulez dire par le vérificateur général?

Le sénateur Furey: Oui.

M. Moffat: Ici encore, je ne saurais vous donner une réponse exacte puisque je n'étais pas là lors de la création de la Fondation. Il me faudrait demander à des personnes plus versées que moi dans la loi pourquoi le vérificateur général n'a pas le mandat de faire la vérification des fondations comme la Fondation canadienne pour l'innovation. D'après ce que j'en sais, ce n'est pas considéré comme faisant partie des responsabilités du vérificateur général.

Le sénateur Furey: Si, aujourd'hui, le ministre avait des préoccupations au sujet de la conformité, existe-t-il un mécanisme qui lui permette d'intervenir? Je parle avant qu'un rapport ne soit déposé au Parlement ou en cours de période, si le ministre voit des signes avant-coureurs et veut faire un contrôle de la conformité, y a-t-il un mécanisme qui lui permette d'intervenir?

M. Moffat: Oui, très certainement. De fait, le Conseil du Trésor exige que le ministre fasse des vérifications de la Fondation canadienne pour l'innovation. En principe, cela signifie que nous décidons que nous allons faire une évaluation de la Fondation. En fait, nous allons décider cette année si nous allons effectuer une évaluation. Évidemment, la Fondation elle-même fait faire des évaluations par une tierce partie, de façon régulière. Ces dernières années, la Fondation a déjà fait faire quatre évaluations de divers aspects de ses programmes.

Nous sommes justement en train d'évaluer les divers rapports d'évaluation qui ont été faits par des tierces parties, afin de déterminer s'ils nous donnent tous les renseignements que nous attendons d'un examen des opérations de la Fondation. Quand nous aurons fini d'évaluer tous ces rapports, nous déciderons donc s'il y a lieu de faire d'autres évaluations ou si la somme de

we need to do a supplementary evaluation or whether the sum of all the evaluations and any evaluation plan for the future meets our obligation to Treasury Board ministers.

Senator Furey: Is the attempted involvement of a minister subject to any kind of appeal or arbitration process?

Mr. Moffat: There is an arbitration process set out in the funding agreement between the government and the foundation in cases where there are disagreements.

[Translation]

Senator Ferretti Barth: Mr. Moffat, you said that at the end of the year, the foundation distributes the surplus funds among certain organizations. Given that the Foundation has existed since 1997, I would like to know what organizations have been helped by the foundation in addition to its principal mandate. Why is it that some organizations complain that they have not received funding and do not know whom to ask?

I would also like to know what the foundation's operating budget is for annual innovation. Does the CFI have such funding for management? What is the average annual salary of the CFI's members?

Mr. Moffat: The recipient organizations are universities, colleges, hospitals, and private non-profit institutions. The names of the individual institutions and the amount of all the awards are posted on the foundation's website. You can see each project, the name of the researchers and the name of the institutions. This makes the foundations's decisions very transparent.

With respect to the foundation's budget, I do not have all the information with me, but I would think that administrative costs would be in the general order of less than 3 per cent of annual awards. I will provide you with this information in writing.

Senator Ferretti Barth: And what about the average salary?

Mr. Moffat: I do not remember the exact amount but salaries are also posted on the Internet site. I believe that salaries are comparable to those in the federal public service. I will also provide you with all the pay scales in writing.

Senator Ferretti Barth: Is there a general rule which each foundation must follow or does each foundation operate in its own way?

Mr. Moffat: I do not know if there is a rule for all the foundations. Probably Treasury Board officials would know. I am not sure that such a rule exists.

Senator Ferretti Barth: I note that many foundations invest in research and there are always universities and hospitals short of funding to carry through on their research. What happens if a university is not able to do research because it does not have adequate infrastructure? How can we help these universities which are deteriorating? I think that the first thing to do would be to

toutes les évaluations déjà faites et les plans d'évaluation pour l'avenir répondent à l'obligation que nous avons envers les ministres du Conseil du Trésor.

Le sénateur Furey: Les tentatives d'intervention d'un ministre sont-elles soumises à une procédure d'appel ou d'arbitrage?

M. Moffat: Il y a une procédure d'arbitrage qui est décrite dans l'accord de financement entre le gouvernement et la Fondation et qui peut être appliquée en cas de litige.

[Français]

Le sénateur Ferretti Barth: M. Moffat, vous avez dit qu'à la fin de l'année, la Fondation distribue le surplus de fonds parmi certains organismes. Étant donné que la Fondation existe depuis 1997, j'aimerais savoir quels organismes la Fondation a aidés en complément de son mandat principal. Comment se fait-il que des organismes se plaignent de ne pas avoir reçu de fonds et de ne pas savoir à qui s'adresser?

J'aimerais aussi savoir à combien s'élève le budget de fonctionnement de la Fondation pour l'innovation annuelle. La fondation dispose de quels fonds pour la gestion? Quelle est la moyenne des salaires annuels des membres de la fondation?

M. Moffat: Les catégories d'organisations récipiendaires sont les universités, les collèges, les hôpitaux et les institutions privées sans but lucratif. Le nom des institutions individuelles et le montant de tous les dons sont affichés sur le site Web de la Fondation. On y voit chaque projet, le nom des chercheurs ainsi que le nom de l'institution. Cela rend les décisions de la Fondation très transparentes.

En ce qui concerne le budget de la Fondation, je n'ai pas en main tous les renseignements, mais généralement je pense que les coûts administratifs s'élèvent à moins de 3 p. 100 des dons annuels. Je vous fournirai ces renseignements par écrit.

Le sénateur Ferretti Barth: Et qu'en est-il de la moyenne des salaires?

M. Moffat: Je ne me souviens pas de la moyenne exactement, mais les salaires sont aussi affichés sur le site internet. Je crois que les salaires sont à peu près les mêmes que dans les services publics du gouvernement fédéral. Je vous fournirai aussi toutes les échelles salariales par écrit.

Le sénateur Ferretti Barth: Y a-t-il une règle générale que chaque fondation doit suivre ou est-ce que chaque fondation fonctionne à sa façon?

M. Moffat: Je ne sais pas s'il y a une règle pour toutes les fondations. Probablement que les fonctionnaires du Conseil du Trésor le savent. Je ne suis pas certain qu'il y ait un tel règlement.

Le sénateur Ferretti Barth: Je constate que beaucoup de fondations investissent dans la recherche et qu'il y a toujours des universités et des hôpitaux qui manquent de fonds pour mener à bien des recherches. Que faire si une université n'est pas capable de faire de la recherche parce que ses infrastructures ne sont pas adéquates? Comment pouvons-nous aider ces universités qui se

improve the building's infrastructure. Am I correct in assuming that only then funds could be awarded for research?

Mr. Moffat: Yes.

Senator Ferretti Barth: I find there is a difference in the way research funds and infrastructure funds are distributed. A colleague from Nova Scotia spoke to us about a university which is deteriorating, where water is running throughout the building. The university in question has funding for research, but not for developing this research. The researchers went elsewhere and the students were not interested.

We have universities and funds for research. I think we need to do something about the physical infrastructure of institutions. Something has to be done, because at the present time there are too many researchers and not enough research for them to do.

This really is a problem for Canadian universities. The Canadian Foundation for Innovation provides funding for buildings, but only the money necessary for research infrastructure.

For example, if research infrastructure is required and the structure of the building needs to be changed, the funds would be used only for that purpose. It is the subject of the research which will determine the total amount required.

We are also encountering another serious problem. Federal government funding distributed annually to the provinces is generally reserved for health, welfare and college and university education. The provinces, however, often use these transfers only for health and not for education. The provinces determine their priorities and decide to use these funds for health and not for education. That is not an excuse, that is a fact.

This problem definitely exists for all institutions. At the present time the federal government is considering offering other types of funding to universities. These would be for expenses indirectly related to research. One of the categories for this type of funding would be buildings. If the federal government goes ahead with this decision, it would improve the situation a bit.

[English]

Senator Mahovlich: Mr. Moffat, I notice that you have received about \$3.15 billion in grants from the federal government and an additional \$3 billion from other funders. When you make your report to Parliament, is that other \$3 billion included in that report?

Mr. Moffat: I think it is referred to in the financial statements of the foundation.

Senator Mahovlich: But it is not necessary to report.

détériorent? Je crois que la première chose à faire, c'est d'améliorer l'infrastructure de l'immeuble. Ce n'est qu'après cela que des fonds peuvent être alloués à la recherche, n'est-ce pas?

M. Moffat: Oui.

Le sénateur Ferretti-Barth: Je trouve qu'il y a discordance dans la façon de distribuer les fonds à la recherche et à l'infrastructure. Un collègue de Nouvelle-Écosse nous a parlé d'une université qui se détériorait, où l'eau coulait partout dans l'édifice. L'université en question disposait de fonds pour la recherche, mais pas pour développer cette recherche. Les chercheurs s'en allaient ailleurs et les étudiants n'étaient pas intéressés.

Nous avons des universités et des fonds pour la recherche. Je crois qu'il faudrait mettre un peu d'ordre dans l'infrastructure physique des établissements. Il faut faire quelque chose parce qu'actuellement, il y a trop de chercheurs et pas de recherche à faire.

C'est vraiment un problème pour les universités canadiennes. En fait, la Fondation d'innovation attribue des fonds pour les immeubles mais seulement les sommes nécessaires à l'infrastructure de la recherche.

Si on a besoin d'une infrastructure pour de la recherche et qu'on doit modifier la structure de l'immeuble, par exemple, les fonds ne serviront uniquement qu'à cela. C'est l'objet de la recherche qui déterminera la somme totale requise.

Nous rencontrons un autre problème sérieux. Les fonds que le gouvernement fédéral distribue annuellement aux provinces sont de façon générale réservés à la santé, au bien-être et à l'éducation collégiale et universitaire. Cependant, les provinces n'utilisent bien souvent ces transferts que pour la santé et non pas pour l'éducation. Les provinces, selon leurs priorités, jugent de dépenser ces fonds pour la santé et non pas pour l'éducation. Ce n'est pas une excuse, c'est la réalité.

Ce problème existe bel et bien pour toutes les institutions. Le gouvernement fédéral entretient présentement d'autres types de subventions aux universités. Il s'agirait de dons pour les dépenses indirectes liées à la recherche. Une des catégories de ce type de subvention serait les immeubles. Si le gouvernement fédéral va de l'avant avec cette décision, cela améliorera un peu la situation.

[Traduction]

Le sénateur Mahovlich: Monsieur Moffat, je vois que vous avez reçu quelque 3,15 milliards de dollars de subventions du gouvernement fédéral et un montant additionnel de 3 milliards de dollars d'autres sources. Quand vous faites rapport au Parlement, ce montant additionnel de 3 milliards de dollars est-il inclus dans votre rapport?

M. Moffat: Je crois qu'il est indiqué dans les états financiers de la Fondation.

Le sénateur Mahovlich: Mais vous n'avez pas à faire rapport de ce montant.

Mr. Moffat: I do not think that it is necessary to report. However, because the foundation is only permitted in most cases to provide a minority of the total funding required for that piece of research infrastructure, the university must find alternative sources of funding for the total cost. In a sense, the money that the Canada Foundation for Innovation is providing to an institution leverages funding from other sources. The total amount of funding that is leveraged is 60 per cent of the total cost of the research infrastructure for most of the awards that take place. Therefore, CFI pays 40 per cent of the total cost and 60 per cent must come from other sources. Averaged across the country for all institutions, that other 60 per cent is about half-and-half sourced from the provinces and from all other sources, including the university's resources and from the private sector.

Nationally, these numbers change slightly year to year, but on average you are looking at 40 per cent of the cost of this infrastructure coming from CFI, 30 per cent from the provinces on average, and 30 per cent from other sources. That is the structure of the agreement.

Most provinces have put in place funding programs that mirror the Canada Foundation for Innovation. When a proposal is going forward from a university in that province, they speak to the province first and get a commitment from the province to follow on with their funding if the foundation provides federal funding.

In a sense, it is cost-shared, but it is not directly cost-shared. It is the institution that finds other sources of funding for it. The CFI does not enter into specific agreements with the provinces or with the private sector for funding research infrastructure. They only enter into an agreement with the recipient institution.

Senator Mahovlich: It is directed by the board.

Mr. Moffat: The board must approve all awards made by the foundation.

Senator Mahovlich: You also mentioned that this foundation is changing as we go along every year. Do you have a vision of this foundation in the future? Will it continue as now?

Mr. Moffat: In terms of accountability?

Senator Mahovlich: Yes.

Mr. Moffat: This funding agreement with the Canada Foundation for Innovation was developed in 1997. That is six years ago, and there have been some policy changes implemented by Treasury Board for these types of foundations, both in the transfer payments policy and in terms of alternative service delivery. The Departments of Finance and Industry, with the foundation, have been trying to keep the funding agreement the three parties agreed to up to date in terms of improvements that Treasury Board are putting in place in the policies that the departments have to follow for these foundations. As Treasury

M. Moffat: Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en faire rapport. Cependant, parce que la Fondation n'est autorisée, dans la plupart des cas, qu'à assurer une part minoritaire du total des fonds nécessaires pour l'élément de l'infrastructure de recherche en question, l'université doit trouver d'autres sources de financement pour le coût total. D'une certaine façon, les fonds accordés par la Fondation canadienne pour l'innovation ont un effet de levier pour ce qui est d'aider l'établissement à obtenir des fonds d'autres sources. Le montant total des fonds obtenus grâce à cet effet de levier représente 60 p. 100 du coût total de l'infrastructure de recherche dans la plupart des cas. Par conséquent, la FCI paye 40 p. 100 du coût total, et les 60 p. 100 qui restent doivent provenir d'autres sources. Pour l'ensemble des établissements du pays, ces 60 p. 100 proviennent pour moitié en moyenne du trésor provincial et pour moitié, de toutes les autres sources, y compris les ressources propres de l'université et les fonds accordés par le secteur privé.

À l'échelle nationale, la proportion varie légèrement d'une année à l'autre, mais 40 p. 100 du coût de l'infrastructure provient en moyenne de la FCI, 30 p. 100 provient en moyenne des provinces et 30 p. 100 d'autres sources. C'est ainsi que l'accord est structuré.

La plupart des provinces ont des programmes de financement dont les modalités sont modelées sur celles de la Fondation canadienne pour l'innovation. Quand une université a une demande à présenter, elle s'adresse d'abord à la province afin que celle-ci s'engage à donner sa part des fonds, à condition que la Fondation accepte de verser la part fédérale.

D'une certaine façon, il y a un partage des coûts, mais le partage est indirect. C'est l'établissement qui doit trouver d'autres sources de financement. La FCI ne conclut pas d'accord comme tel avec les provinces ou avec le secteur privé, pour financer l'infrastructure de recherche. Elle conclut uniquement un accord avec l'établissement en question.

Le sénateur Mahovlich: C'est le conseil qui décide.

M. Moffat: Le conseil doit approuver toutes les subventions accordées par la Fondation.

Le sénateur Mahovlich: Vous avez également dit que la Fondation continue à évoluer avec chaque année qui passe. Avez-vous une idée de ce à quoi elle pourrait ressembler à l'avenir? Va-t-elle continuer dans la même voie qu'à l'heure actuelle?

M. Moffat: Pour ce qui est de la reddition de comptes?

Le sénateur Mahovlich: Oui.

M. Moffat: L'actuel accord de financement conclu avec la Fondation canadienne pour l'innovation a été élaboré en 1997. Il y a maintenant six ans de cela, et le Conseil du Trésor a modifié depuis certaines de ses politiques relatives aux fondations comme la nôtre, pour ce qui est tant des paiements de transfert que des modes de prestation des services. Les ministères des Finances et de l'Industrie, de concert avec la Fondation, tentent de tenir à jour l'accord de financement entre les trois parties afin d'y incorporer les améliorations que le Conseil du Trésor apporte aux politiques que les ministères doivent suivre, relativement à ces fondations.

Board changes the policy and implements some of the recommendations of the Auditor General, then we try to incorporate those improvements into the agreement that we have with the foundation.

The vision for the future on accountability is to ensure that the Canada Foundation for Innovation is right up to date in terms of improvements that Treasury Board has put in place for the departments to follow.

Senator Doody: Dr. Moffat, do you have any information on the Canada Millennium Scholarship Foundation? Are you familiar with it?

Mr. Moffat: No, unfortunately I have very little information on the scholarship foundation. It provides us with reports from time to time on what it is doing. We are on its distribution list, but I am not an expert at all in terms of how it functions.

Senator Doody: You have no information as to how many applications there have been?

Mr. Moffat: No. I know that they are very active in distributing scholarships to university students, but I do not have figures on that.

Senator Doody: Could you tell me how the undistributed balances are managed? There is \$3 billion, and obviously there is a healthy balance in some account. Is that managed directly by the foundation?

Mr. Moffat: It is managed the following way: The board of directors have a subcommittee on finances and auditing, and that audit and finance committee oversees the management of the investments. They have retained a financial advisor who prepares a plan for those investments. A set of stringent guidelines has been specified by the Department of Finance in the funding agreement that the foundation must follow. That set of requirements is really meant to ensure that the money that is in the control of the foundation is never at risk financially. Most of the investments that are made are double A at least, and a fair amount of investment in government financial instruments is required at different levels.

The system of management, then, of the investments occurs as follows: First, there are guidelines from the Minister of Finance in the funding agreement between the foundation and the government to which they must adhere. Second, there is a subcommittee of the board of directors that manages the financial and accounts obligations of the foundation. Finally, they retain an outside adviser to advise them on ensuring that the investments undertaken are in accord with the funding agreement.

That is the accountability structure on the investments. Reports on that are presented at every board meeting: what the investments are, specifically which instruments have been purchased, and how they have met the stringent guidelines set by the Department of Finance.

Au fur et à mesure que le Conseil du Trésor modifie ses politiques et met en œuvre certaines recommandations du vérificateur général, nous tentons d'incorporer ces améliorations dans l'accord que nous avons avec la Fondation.

La vision que nous avons pour l'avenir en matière de reddition de comptes, c'est de nous assurer que la Fondation canadienne pour l'innovation modifie l'accord chaque fois que le Conseil du Trésor modifie les politiques que les ministères sont censés suivre.

Le sénateur Doody: Monsieur Moffat, avez-vous des informations sur la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire? Connaissez-vous cette fondation?

M. Moffat: Non, j'ai malheureusement très peu d'information sur la Fondation du millénaire. Cette fondation nous envoie de temps en temps des rapports sur ses activités. Nous sommes sur sa liste d'envoi, mais je ne suis pas du tout spécialiste en ce qui concerne son fonctionnement.

Le sénateur Doody: Vous n'avez aucune information sur le nombre de demandes qu'elle a reçues?

M. Moffat: Non. Je sais que la Fondation accorde beaucoup de bourses d'études à des étudiants d'université, mais je n'ai pas de chiffres à ce sujet.

Le sénateur Doody: Pourriez-vous me dire ce qu'il arrive de l'excédent non réparti? Il y a 3 milliards de dollars, si bien qu'il y a un compte quelque part qui doit sûrement avoir un bon solde. Ce montant est-il géré directement par la Fondation?

M. Moffat: Voici comment il est géré: Le conseil d'administration a un sous-comité des finances et de la vérification, qui supervise la gestion des investissements. Le sous-comité a retenu les services d'un conseiller financier qui dresse un plan d'action relativement à ces investissements. Le ministère des Finances a inclus dans l'accord de financement un ensemble de lignes directrices très rigoureuses que doit respecter la Fondation. Ces exigences visent essentiellement à faire en sorte que l'argent que détient la Fondation ne soit soumis à aucun risque financier. La plupart des investissements ont au moins la cote double A, et l'on exige à divers niveaux une bonne part d'investissement dans les instruments financiers gouvernementaux.

Le système de gestion des investissements peut donc être décrit comme suit: Premièrement, il y a les lignes directrices précisées par le ministre des Finances dans l'accord de financement entre la Fondation et le gouvernement qui doivent être respectées. Deuxièmement, il y a un sous-comité du conseil d'administration qui gère les finances et les comptes de la Fondation. Enfin, le sous-comité a recours à un conseiller indépendant qui le conseille sur la façon de s'assurer que les investissements sont conformes à l'accord de financement.

Voilà la structure de reddition de comptes relative aux investissements. Des rapports sont présentés à chaque réunion du conseil d'administration: Quels investissements ont été faits, avec des détails sur les instruments qui ont été achetés, et comment ces investissements répondent aux lignes directrices rigoureuses fixées par le ministère des Finances.

Senator Doody: Would it be fair to say that the Canada Foundation for Innovation does not feel pressured to invest in high-tech stocks?

Mr. Moffat: No. They are not permitted. Investing in the stock market is just not something they are permitted to do.

Senator Doody: Would it be fair to assume that the other foundations are managed much the same way?

Mr. Moffat: Yes. An official from the Department of Finance could probably give you a better answer than I, but I believe that the schedule of guidelines for investments for the Canada Foundation for Innovation is a fairly standard set of guidelines that all foundations must follow.

Senator Doody: I noticed that the chart before me shows the Canada Foundation for Innovation as having no business plan. That does not sound to be quite true.

Mr. Moffat: No. Not only do they have a business plan for each year, they have a business plan out to 2010. A summarized annual plan will be made public in the future. The intention of the board of directors, I understand, will be to start including the plan for one year hence in their annual report so that the public sees the plan for the next year. That is a plan that will take place, and the Department of Finance and we and the foundation executives want to include that formally in the funding agreement. That one-year advance plan is something that we see being made public and being available to parliamentarians in the annual report.

Senator Doody: Is it available to the auditor?

Mr. Moffat: Yes. The Auditor General is a member of the public, so the auditor gets full access. These reports are made public to anyone who wants them. The annual report and everything in it is available to all Canadians, including, of course, the Auditor General.

The board of directors, in managing the operations of the foundation, does not just consider the financial accounting requirements and how to adhere to the funding agreement and the approval of grants. They carry out strategic planning. The members of the board of directors want to ensure that the manner in which the foundation carries out its mandate is the best possible approach, given the situation that occurs in research hospitals and colleges and universities across the country.

I will give an example of something that they put in place fairly early on. The board recognized that a number of smaller universities and colleges in Canada were not at the same scale of research activity as some of the larger universities. They felt this was a problem in the program, so they put in place two special funds early on in the program. The purpose of those funds was to target money to smaller universities that were not as research intensive as some of the large universities we are all familiar with, and for those colleges that are carrying out

Le sénateur Doody: Serait-il raisonnable de dire que la Fondation canadienne pour l'innovation ne sent aucunement le besoin d'investir dans le secteur de la technologie de pointe?

M. Moffat: Non. Elle n'est pas autorisée à investir dans ce secteur. Elle n'est tout simplement pas autorisée à investir dans le marché boursier.

Le sénateur Doody: Serait-il raisonnable de supposer que les autres fondations sont gérées essentiellement de la même façon?

M. Moffat: Oui. Vous pourriez sans doute obtenir une réponse plus valable d'un représentant du ministère des Finances, mais je crois que l'ensemble de lignes directrices relatives aux investissements auxquels la Fondation canadienne pour l'innovation est soumise s'applique de manière générale à toutes les fondations.

Le sénateur Doody: J'ai remarqué dans le tableau que j'ai sous les yeux que la Fondation canadienne pour l'innovation n'a pas de plan d'entreprise. Il me semble que cela n'est pas tout à fait vrai.

M. Moffat: Non. Non seulement elle a un plan d'entreprise pour chaque année, mais elle a un plan d'entreprise qui va jusqu'à 2010. Dorénavant, elle produira un résumé de son plan annuel qui sera rendu public. Je crois que le conseil d'administration prévoit inclure le plan pour l'année à venir dans son rapport annuel, à l'avenir, pour que le public puisse en prendre connaissance. C'est ce qu'on prévoit faire, et le ministère des Finances, de même que les administrateurs de la Fondation et nous-mêmes, voulons que cela soit explicité dans l'accord de financement. Nous prévoyons que ce plan d'entreprise pour l'année à venir sera rendu public et qu'il sera mis à la disposition des parlementaires dans le rapport annuel.

Le sénateur Doody: Le vérificateur y a-t-il accès?

M. Moffat: Oui. Le vérificateur général est un membre du public, et il y a bien sûr accès. Ces rapports sont rendus publics et n'importe qui peut y avoir accès. Le rapport annuel et tout ce qui s'y trouve est à la disposition de tous les Canadiens, y compris, bien entendu, le vérificateur général.

Dans sa gestion des activités de la Fondation, le conseil d'administration ne fait pas que tenir compte des exigences en matière de comptabilité financière et des règles de l'accord de financement et de l'approbation des subventions. Il fait aussi de la planification stratégique. Les administrateurs veulent s'assurer que la Fondation s'acquitte de son mandat de la meilleure façon possible, compte tenu de la situation qui existe dans les hôpitaux où l'on fait de la recherche ainsi que dans les collèges et universités du pays.

Je vous donne un exemple d'une des mesures qu'il n'a pas tardé à mettre en place. Le conseil s'était rendu compte que la recherche qui se faisait dans plusieurs des universités et collèges de petite taille au Canada n'avait pas la même ampleur que celle qui se faisait dans certaines des universités plus grandes. Il estimait qu'il y avait là un problème, si bien qu'il a créé deux fonds spéciaux alors que le programme n'en était encore qu'à ses débuts. L'idée était de réserver des fonds pour les petites universités où la recherche n'avait pas la même ampleur qu'elle avait dans certaines

research, as the legislation stipulates, significant amounts of research. These two funds operated the following way, which is not the usual way: Each of those institutions got an earmarked amount of money. It was generally between \$300,000 and \$500,000. Only they could access that money. They had to pass peer review. It had to be an excellent research proposal for that research infrastructure, but they did not need to compete directly against the big universities.

That program ran for about three years or two and one-half years, and all of the universities and colleges used up all their money over that time frame.

The Chairman: What was the size of that fund?

Mr. Moffat: We do not have that. I forgot to introduce David Hidson, who is joining me here today.

The Chairman: Have him come to the table.

Mr. Moffat: I do not think we have that information. We can get that readily for you. I am sorry for not having it with me.

Senator Furey: Dr. Moffat, was this particular fund you are talking about tied in any way to matching funds for the particular universities, or was it just a straightout grant once the criteria were met?

Mr. Moffat: The funding agreement stipulates that the foundation is only to provide 40 per cent of the cost and that the university must source the remaining 60 per cent. The leveraging requirement is in the funding agreement between the government and the foundation.

Senator Furey: That is still not much help to the smaller universities. It is much easier to leverage money in Toronto than St. John's, Newfoundland.

Mr. Moffat: That is absolutely correct and a very important point to raise. It is a point that the board worries about quite a lot in their forward planning for the foundation's activities. It is an issue that they have raised with us at Industry Canada and with the Department of Finance.

You may recall the initiative that ACOA, the Atlantic Canada Opportunities Agency, is implementing, which makes funds available to Atlantic universities to carry out research. It also is intended to help fulfil this problem of raising money to twin with the money from CFI grants. That program is still underway, but we in my branch are looking closely at that program to see how successful it is in helping smaller universities in Atlantic Canada get increased access to the programs of the Canada Foundation for Innovation.

The Chairman: The 40 per cent rule applies only to the foundation. There could be other public, indeed federal, money from other sources. What about NSERC?

des grandes universités que nous connaissons tous, et d'en réserver aussi pour les collèges qui effectuent des recherches, des recherches assez importantes comme le précise la loi. Ces deux fonds avaient donc des modalités qui leur étaient propres: chacun de ces établissements recevait un certain montant d'argent qui lui était réservé. Le montant se situait généralement entre 300 000 \$ et 500 000 \$. Ils étaient les seuls à pouvoir toucher cet argent. Pour l'obtenir, il leur fallait obtenir l'approbation de leurs pairs. Il fallait que le projet de recherche pour cette infrastructure de recherche soit excellente, mais l'établissement n'avait pas besoin d'être directement en concurrence avec les grandes universités.

Le programme a duré pendant environ trois ans ou deux ans et demi, et tous les établissements, collèges et universités, ont utilisé pendant cette période tout l'argent qui leur avait été réservé.

Le président: Quel était le montant en cause?

M. Moffat: Nous n'avons pas cette information. J'ai oublié de présenter David Hidson, qui m'accompagne ici aujourd'hui.

Le président: Faites-le venir à la table.

M. Moffat: Je ne crois pas que nous ayons cette information. Nous pourrions facilement vous l'obtenir. Je suis désolé de ne pas l'avoir ici.

Le sénateur Furey: Monsieur Moffat, ce fonds spécial dont vous parlez exigeait-il des fonds de contrepartie pour les universités visées, ou les universités n'avaient-elles qu'à répondre aux critères pour obtenir la subvention?

M. Moffat: L'accord de financement stipule que la Fondation ne fournit que 40 p. 100 du coût et que l'université doit obtenir les 60 p. 100 qui restent d'autres sources. Cette condition, qui est destinée à avoir un effet de levier, est précisée dans l'accord de financement entre le gouvernement et la Fondation.

Le sénateur Furey: Cela n'aide quand même pas beaucoup les petites universités. Il est bien plus facile d'obtenir d'autres sources de financement à Toronto qu'à St. John's, Terre-Neuve.

M. Moffat: Vous avez parfaitement raison, et vous soulevez là un point très important. C'est quelque chose qui préoccupe beaucoup le conseil d'administration dans la planification qu'il fait des activités de la Fondation. C'est d'ailleurs une question que les administrateurs ont soulevée avec nous auprès d'Industrie Canada et du ministère des Finances.

Vous vous souviendrez peut-être de ce volet de l'APECA, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, qui réserve des fonds aux universités de l'Atlantique pour leurs travaux de recherche. L'objectif est également de pallier la difficulté d'obtenir des fonds de contrepartie aux subventions de la FCI. Il s'agit d'un programme qui est toujours en activité, mais que nous examinons de près pour déterminer dans quelle mesure il a été utile pour ce qui est d'accroître l'accès des petites universités du Canada atlantique aux programmes de la Fondation canadienne pour l'innovation.

Le président: La règle des 40 p. 100 ne s'applique qu'à la Fondation. Il pourrait aussi y avoir d'autres sources de financement public, voire fédéral. Le CRSNG, par exemple?

Mr. Moffat: There can be money from other federal sources. I am just distinguishing two different issues. One issue is who can receive grants from the Canada Foundation for Innovation. Any federal or provincial government department or agency or corporation is ineligible to receive any grants from the foundation. However, other federal and provincial organizations can cofund.

The Chairman: The public funding of a given research infrastructure project could be well over 40 per cent.

Mr. Moffat: It could be over 40 per cent.

Senator Doody: Are the names, qualifications and backgrounds of these directors public knowledge?

Mr. Moffat: Yes, the names of all the directors of the foundation are on the Web site.

The Chairman: Dr. Moffat, it says in the documents that the CFI has received \$3.15 billion from the federal government. Was that in one tranche or several?

Mr. Moffat: It was in several tranches over the period 1997 and the present year.

The Chairman: That \$3.15 billion is to cover the period from 1996-97 to 2002-03, the fiscal year that is ending next month. We will be looking at the Main Estimates shortly. Will there be an item there for the CFI coming to Parliament for an appropriation?

Mr. Moffat: I do not know the answer to that.

The Chairman: What is the alternative?

Mr. Moffat: They have enough money now to continue operating to 2010.

The Chairman: The money you give out is in grants, is it not?

Mr. Moffat: That is correct.

The Chairman: You have enough money to last until 2010. You had \$3.15 billion and you have awarded \$2 billion. You believe that subtracting \$2 billion from \$3.15 billion would be enough to continue your operation until that time?

Mr. Moffat: They do receive an income from their investments that is not reflected in those numbers. That adds to their ability to finance grants.

I must stipulate one thing: In the period between 2005 and 2010, the amount of money that they would be able to award per year would be less than the amount that they had been awarding in the period prior to 2005. The awards would be almost as much as 50 per cent lower, but they could still function. It is just that the total amount of awards would be lower in that period.

M. Moffat: L'argent peut venir d'autres sources fédérales. Je ne fais que distinguer entre deux questions différentes. La première est de savoir qui a droit à des subventions de la Fondation canadienne pour l'innovation. Aucun ministère ni aucune agence ou société fédérale ou provinciale n'est admissible à des subventions de la Fondation. D'autres organismes fédéraux et provinciaux peuvent toutefois cofinancer un projet.

Le président: Le financement public d'un projet d'infrastructure de recherches pourrait être de beaucoup plus que 40 p. 100.

M. Moffat: Il pourrait être de plus de 40 p. 100.

Le sénateur Doody: Les noms, les titres de compétence et les antécédents de ces administrateurs sont-ils publics?

M. Moffat: Oui, les noms de tous les administrateurs de la Fondation sont indiqués sur le site Web.

Le président: Monsieur Moffat, on peut lire dans les documents que la FCI a reçu 3,15 milliards de dollars du gouvernement fédéral. Y a-t-il eu un seul versement ou y en a-t-il eu plusieurs?

M. Moffat: Il y a eu plusieurs versements de 1997 jusqu'à maintenant.

Le président: Ces 3,15 milliards de dollars visent la période couvrant les années 1996-1997 à 2002-2003, soit l'exercice financier qui se termine le mois prochain. Nous allons bientôt étudier le Budget principal des dépenses. Y aura-t-il un crédit pour la FCI dans ce budget qui sera soumis au Parlement?

M. Moffat: Je ne connais pas la réponse à cette question.

Le président: Quelle serait l'autre possibilité?

M. Moffat: La Fondation a assez d'argent pour poursuivre son activité jusqu'en 2010.

Le président: L'argent que vous donnez est versé sous forme de subvention, n'est-ce pas?

M. Moffat: C'est juste.

Le président: Vous avez assez d'argent jusqu'en 2010. Vous aviez 3,15 milliards de dollars et vous avez accordé pour 2 milliards de dollars de subventions. Vous croyez qu'en retranchant 2 milliards des 3,15 milliards, vous en aurez assez pour poursuivre votre activité jusqu'à ce moment-là?

M. Moffat: Ces chiffres ne tiennent pas compte du revenu que la Fondation tire de ses investissements et qui ajoute à sa capacité à financer les subventions.

Je me dois de préciser une chose: pour la période comprise entre 2005 et 2010, le montant d'argent qu'elle pourrait décerner chaque année serait inférieur au montant qu'elle a accordé pendant la période antérieure à 2005. Les subventions pourraient être réduites de presque la moitié, mais elle pourrait continuer à fonctionner. C'est simplement que le montant total des subventions serait inférieur pour cette période.

Naturally, if you were to ask someone on the board of directors of the foundation what they would like for Christmas, they would say, “Increase the amount of money that you give us so that we can maintain our existing level of granting through 2010.”

The Chairman: The foundation was set up, I am told, through a budget implementation bill.

Mr. Moffat: Yes.

The Chairman: If and when more money is needed, the foundation will be coming before Parliament through your minister for an appropriation, is that right?

Mr. Moffat: That is correct.

The Chairman: If the foundation were set up by a budget implementation bill, what would it take to dissolve it? Would it take an act of Parliament.

Mr. Moffat: I would think so. I am not a qualified lawyer, but I would assume so.

The Chairman: That is not the case with all of the foundations.

Senator Cools: Is that what you are proposing, Mr. Chairman?

The Chairman: We have been through this with several foundations, senator.

Tell us about the members. There were six members to start with and they appoint another nine. The 15 appoint eight of the 15 directors.

Mr. Moffat: There are 15 including the chair.

The Chairman: The original six are appointed by the government. Who are they; what are they?

Mr. Moffat: Who are they?

The Chairman: What are they?

Mr. Moffat: You mean the members?

The Chairman: Yes.

Mr. Moffat: The members' role is crucial. The first is to appoint directors.

The Chairman: Are they like shareholders?

Mr. Moffat: They are like shareholders in that sense. The second role is that they must approve all the bylaws of the foundation. There is an accountability relationship between the board of directors as the executive arm of the foundation and the members.

The accountability structure is interesting to see in action. When there is a competition for funds, and you have researchers sponsored by their institutions requesting grants, there is a peer-review process with an international panel — sometimes there are Canadians on it as well — who are experts in research. They evaluate all of these proposals and submit their recommendation on what should take place. It is actually a threestage process. I will not get into the complexity of it. They are arm's-length peer-review

Naturellement, si vous demandiez aux administrateurs de la Fondation ce qu'ils aimeraient avoir pour Noël, ils vous diraient: «Donnez-nous plus d'argent pour que nous puissions maintenir le niveau actuel de nos subventions jusqu'en 2010.»

Le président: La Fondation a été créée, d'après ce qu'on m'a dit, par un projet de loi portant exécution du budget.

M. Moffat: En effet.

Le président: Si la Fondation a besoin de plus d'argent, elle va se présenter devant le Parlement par l'entremise de votre ministre, afin d'obtenir un crédit, n'est-ce pas?

M. Moffat: Tout à fait.

Le président: Si la Fondation a été créée par un projet de loi portant exécution du budget, que faudrait-il pour la démanteler? Faudrait-il une loi du Parlement?

M. Moffat: Il me semble bien que oui. Je ne suis pas avocat, mais je suppose que oui.

Le président: Il n'en est pas ainsi de toutes les fondations.

Le sénateur Cools: Est-ce là ce que vous proposez, monsieur le président?

Le président: Nous avons discuté de cela avec plusieurs fondations, sénateur.

Parlez-nous des membres. Il y en avait 6 au départ, et ils en nomment 9 autres. Les 15 nomment 8 des 15 administrateurs.

M. Moffat: Il y en a 15, y compris le président.

Le président: Les 6 qui avaient été nommés à l'origine par le gouvernement, qui sont-ils, que sont-ils?

M. Moffat: Qui sont-ils?

Le président: Que sont-ils?

M. Moffat: Vous voulez dire les membres?

Le président: Oui.

M. Moffat: Les membres jouent un rôle d'importance cruciale. Leur premier rôle est de nommer les administrateurs.

Le président: Sont-ils comme des actionnaires?

M. Moffat: Ils sont comme des actionnaires dans ce sens-là. Leur deuxième rôle est d'approuver tous les règlements de la Fondation. Le conseil d'administration en tant qu'organe exécutif de la Fondation a des comptes à rendre aux membres.

Il est intéressant de suivre le fonctionnement de la structure de reddition de comptes. Quand les chercheurs rivalisent pour l'obtention de fonds, étant parrainés par leurs établissements respectifs qui demandent des subventions, il y a un examen par les pairs, nommé un jury international de chercheurs experts qui comprend parfois aussi des Canadiens. Le jury évalue toutes les propositions et formule ses recommandations. En fait, c'est un processus en trois étapes. Je n'entrerai pas dans les détails. Ce

experts drawn generally from the academic, business and other sectors. These people give advice to the board of directors on the rating of the various proposals. They rank them.

The board of directors then makes a decision on how far down that list they can go with the funds available for that competition and the financial plan for the foundation. They make their decision in their board meeting. After the board meeting takes place, there is a meeting, generally by telephone conference call, of all of the members and generally two members who attended the board meeting.

During the peer review, there is an evaluation done by these arm's-length experts of the proposals that are submitted. Their recommendations then go to the board. The board scrutinizes that by speaking to the chair of the external review committee. They put them through their paces. The board wants to ensure that the procedures were followed appropriately and that appropriate decisions were made. They do not second-guess the experts, but they challenge.

The challenge function also occurs between the members and the board. Did the board carry out its function appropriately in challenging the peer review?

The Chairman: Are any of the members a director?

Mr. Moffat: None of the members is a director.

The Chairman: I presume those members have names and addresses and that information is available. I am not so much interested in their personal qualifications. I am trying determine whether they are appointed as being delegates or representatives of a certain discipline, of certain institutions or of certain regions.

Mr. Moffat: There is a policy of ensuring "representability." I would have to look into that to see exactly how that works.

The Chairman: The provision is not that certain disciplines, the university community or other research institutions would have an automatic right to membership.

Mr. Moffat: That is correct.

The Chairman: These people are appointed for their personal qualifications.

Mr. Moffat: Personal qualifications with a view to ensuring regional representation, as is normal.

The Chairman: Those 15 appoint eight of the 15 directors.

Mr. Moffat: Yes.

The Chairman: On another subject, you were not present, as you told us, when the decision was made and I presume it was a conscious decision not to have the Auditor General audit the

sont des chercheurs experts indépendants provenant généralement des milieux universitaires, des affaires et d'autres secteurs. Ils conseillent le conseil d'administration et font un classement des diverses propositions.

Le conseil d'administration prend alors une décision quant au nombre de propositions qu'il peut financer à même l'argent disponible pour le concours en question, et compte tenu du plan financier de la Fondation. Cette décision est prise à une réunion du conseil d'administration. Après cette réunion, il y a une réunion, généralement par conférence téléphonique, de tous les membres de la Fondation et, en général, de deux membres qui ont assisté au conseil d'administration.

Pendant l'examen par les pairs, ces experts indépendants font une évaluation des propositions qui leur sont soumises. Leurs recommandations sont acheminées au conseil d'administration, lequel examine le tout en s'entretenant avec le président du comité d'experts indépendants. Les experts sont mis sur la sellette. Le conseil d'administration veut s'assurer que la procédure régulière a été scrupuleusement suivie et que les bonnes décisions ont été prises. Le conseil ne se substitue pas aux experts, mais il les pousse dans leurs derniers retranchements.

Les membres de la Fondation soumettent également à un examen serré les membres du conseil d'administration. Le conseil a-t-il bien exercé sa fonction en procédant à cet examen serré de l'examen par les pairs?

Le président: Est-ce qu'il y a des membres qui sont administrateurs?

M. Moffat: Aucun des membres n'est administrateur.

Le président: Je suppose que ces membres ont un nom et une adresse et que leurs coordonnées sont du domaine public. Je ne m'intéresse pas tellement à leurs compétences personnelles. J'essaie de déterminer s'ils sont nommés à titre de délégués ou de représentants d'une certaine discipline, de certains établissements ou de certaines régions.

M. Moffat: On est censés assurer une certaine «représentativité». Je devrai vérifier pour voir exactement comment cela fonctionne.

Le président: Cette disposition ne stipule pas que certaines disciplines, que la communauté universitaire ou que d'autres établissements de recherche ont automatiquement le droit d'être membres.

M. Moffat: C'est exact.

Le président: Ces gens-là sont nommés pour leurs qualités personnelles.

M. Moffat: Leurs qualités personnelles, tout en assurant une certaine représentation régionale, ce qui est bien normal.

Le président: Ces 15 personnes nomment huit des 15 administrateurs.

M. Moffat: Oui.

Le président: Changement de sujet. Vous n'étiez pas là, comme vous nous l'avez dit, quand la décision a été prise — et je suppose que c'était une décision délibérée — de ne pas faire vérifier les

books. Could you speculate as to what the advantage is to a foundation of this kind of not having the Auditor General audit the books?

Mr. Moffat: That is a difficult question for me to answer. I do not know that there is any advantage or disadvantage associated with having the Auditor General evaluate the transactions of the foundation. It is a matter of interpretation of law, which I am not qualified to do for you.

I know that Industry Canada is fully available to the Auditor General. I know that the Auditor General does ask us for information pertaining to the foundation. We provide all information to the Auditor General to assist her in her work. However, I honestly I find it difficult to find a sensible answer to your question.

The Chairman: Mr. Moffat, there is no doubt, from what you have told us and from what we know already, that the accountability relationships between this foundation, CFI, and Parliament and the internal accountability are quite strong. I grant you that.

Taking the other three foundations that come under the wing of Industry Canada, why, for example, is there no provision to have CANARIE's annual report tabled in Parliament? Likewise Genome Canada and the Pierre Elliott Trudeau foundation.

While I am on the subject, if CFI were set up by legislation, why were these other three set up under the Canada Corporations Act? Why would they not have been set up by legislation, therefore, increasing the accountability factor in terms of Parliament?

Mr. Moffat: I am not sure what the answer is in terms of CANARIE, but the Genome Canada and the Trudeau foundation existed at the time that funding proposals were made to the Government of Canada. They were already incorporated as nonprofit corporations under the Canada Corporations Act at the time that they requested funding from the federal government.

The Chairman: We may pursue some day that in the case of CANARIE and the Trudeau foundation the government was a stranger to the act of incorporation. The initiative to incorporate those two did not come from the government; is that what you are suggesting?

Mr. Moffat: That is my understanding. I do not know about the history of the creation of CANARIE. However, in the case of Genome Canada and the Trudeau foundation, my understanding is that they were formed as foundations before the federal government proposed, in appropriations, to give grants to them.

The Chairman: Did either of those foundations have any money before they came to the government for money?

Mr. Moffat: I do not know the timing. I am not as familiar with Genome Canada. In the case of the Trudeau foundation, as well —

The Chairman: CANARIE?

livres par le vérificateur général. Pourriez-vous nous faire part de votre idée quant à l'avantage, pour une fondation de ce genre, de ne pas faire vérifier ses livres par le vérificateur général?

M. Moffat: Il m'est difficile de répondre à cette question. Je ne vois pas qu'il y ait le moindre avantage ou inconvénient à ce que le vérificateur général n'évalue pas les transactions de la Fondation. C'est une question d'interprétation de la loi, et je ne suis pas qualifié pour vous donner une interprétation.

Je sais qu'Industrie Canada doit rendre des comptes intégralement au vérificateur général. Je sais qu'il nous demande des renseignements sur la Fondation. Nous fournissons tous les renseignements demandés par son bureau pour l'aider dans son travail. Cependant, je dois dire, franchement, que je ne vois pas comment je pourrais répondre intelligemment à votre question.

Le président: Monsieur Moffat, il n'y a aucun doute, d'après ce que vous nous avez dit et d'après ce que nous savons déjà, que la structure de reddition de comptes entre cette Fondation, la FCI, et le Parlement, ainsi que la responsabilisation interne, sont très solides. Je vous l'accorde.

Si l'on prend les trois autres fondations qui relèvent d'Industrie Canada, pourquoi, par exemple, n'est-il pas prévu que le rapport annuel de CANARIE soit déposé au Parlement? La même chose pour Genome Canada et la Fondation Pierre Elliot Trudeau.

Pendant que j'y suis, si la FCI a été créée par une loi, pourquoi les trois autres ont-elles été établies aux termes de la Loi sur les corporations canadiennes? Pourquoi n'ont-elles pas été créées par une loi spécifique, ce qui accroîtrait d'autant le facteur de responsabilité devant le Parlement?

M. Moffat: Je ne sais pas ce qu'il en est de CANARIE, mais Génome Canada et la Fondation Trudeau existaient à l'époque où des propositions de financement ont été faites au gouvernement du Canada. Elles étaient déjà constituées à titre de sociétés à but non lucratif aux termes de la Loi sur les corporations canadiennes, au moment où elles ont demandé des fonds au gouvernement fédéral.

Le président: On pourrait dire un jour que dans le cas de CANARIE et de la Fondation Trudeau, le gouvernement était étranger à l'acte de constitution en société. L'initiative de constituer ces deux fondations ne venait pas du gouvernement; c'est bien ce que vous dites?

M. Moffat: C'est ainsi que je vois les choses. Je ne connais pas l'historique de la création de CANARIE. Toutefois, dans le cas de Génome Canada et de la Fondation Trudeau, je crois qu'elles ont toutes les deux été constituées en fondations avant que le gouvernement fédéral ne propose de leur accorder des fonds dans le budget des dépenses.

Le président: Est-ce que l'une ou l'autre de ces fondations avait de l'argent avant de s'adresser au gouvernement pour demander des fonds?

M. Moffat: Je ne connais pas la chronologie des faits. Je ne connais pas aussi bien Génome Canada. Dans le cas de la Fondation Trudeau...

Le président: Et CANARIE?

Mr. Moffat: I am sorry, but I do not know whether they had private or provincial sources of funding before the federal government made grants to them. I can tell you that Genome Canada has funding from a number of sources, including the private sector, provincial and federal governments now, but I am not sure about the sequencing of timing.

Senator Cools: I have been listening with some interest to the witness, and I have followed this particular subject matter for a considerable length of time now. I do not share the opinions of many around this table in respect of the position of the Auditor General. I belong to that group of people who believes that the Auditor General is very wrong on this issue and that the Auditor General has left the area of accounting and audit and has wandered into the area of policy. I have said that repeatedly during these particular hearings and at this particular table.

This issue concerns me deeply and I have struggled with this in many ways. Treasury Board has many accomplished accountants and so does the Auditor General. As a matter of fact, I believe the Auditor General's department has even more. How is it that the Treasury Board, all fully accredited prudential professionals, could arrive at such a difference of opinion?

My concern is that this committee is being asked time and time again to resolve that difference of opinion by coming down essentially on the side of the Auditor General. I have some concerns about this.

The difference is well recorded. The Auditor General has been very public in her declarations on the subject matter. Her predecessor, Auditor General Desautels, was as well. I believe that the Auditor General's powers need no expansion. I may be of the minority view. I frequently am.

I understand that the Auditor General's department has more executives than just about any other department around. It causes me a bit of angst.

I see the government's position as very difficult and extremely problematic. From my reading of the facts and of the history of the situation, I gathered that government at the time was looking for some innovative I think the language they used was "alternative service delivery mechanisms." They chose this concept of the foundation.

It may well be that that was a bad policy decision, and perhaps they should not have utilized the concept of foundations, but it remains a bad policy decision to my mind, not a set of "misaccounting" or inappropriate or improper practices. That has been my concern.

My question follows on Senator Murray's point that would have the effect of this committee's report including a recommendation that the Auditor General be mandated in statute to audit any or all of these foundations. I belong, again, to that small group of people who does not believe that

M. Moffat: Je suis désolé, mais je ne sais pas si elles avaient des sources de financement privées ou provinciales, avant que le gouvernement fédéral ne leur accorde des subventions. Je peux vous dire que Génome Canada est financé de diverses sources, notamment par le secteur privé, par les gouvernements provinciaux et fédéral maintenant, mais je ne sais pas trop quelle a été la chronologie.

Le sénateur Cools: J'écoute le témoin avec un certain intérêt et je m'intéresse depuis maintenant très longtemps à cette question précise. Je ne partage pas l'opinion de beaucoup de gens autour de la table quant à la position du Bureau du vérificateur général. Je suis de ceux qui croient que le vérificateur général a tout à fait tort sur cette question et que le vérificateur général est sorti du domaine de la comptabilité et de la vérification et s'est aventuré dans le domaine des politiques. Je l'ai dit à maintes reprises pendant nos audiences et aux réunions de notre comité.

Cette question me préoccupe fortement et il y a bien des éléments de cette affaire qui m'échappent. Le Conseil du Trésor a de nombreux comptables fort compétents, de même que le vérificateur général. De fait, je pense que le vérificateur général en a encore plus. Comment se fait-il que le Conseil du Trésor, armé d'une foule de professionnels accrédités dans le domaine des normes prudentielles, en arrive à une opinion aussi différente?

Ce qui m'inquiète, c'est que l'on demande à répétition à notre comité de résoudre cette divergence d'opinion en se rangeant essentiellement du côté du vérificateur général. J'ai des inquiétudes à ce sujet.

La différence est notoire. La vérificatrice générale a fait des déclarations tout à fait publiques sur la question. Son prédécesseur, M. Desautels, l'avait fait également. Je pense que le vérificateur général possède des pouvoirs étendus qu'il n'est pas nécessaire d'étendre davantage. Mon point de vue est peut-être minoritaire. Cela m'arrive fréquemment.

Je crois savoir que le Bureau du vérificateur général compte un plus grand nombre de cadres supérieurs qu'à peu près n'importe quel autre ministère ou organisme. Cela me cause un peu d'angoisse.

À mes yeux, la position du gouvernement est très difficile et extrêmement problématique. D'après mon interprétation des faits et de la chronologie des événements, j'en arrive à la conclusion que le gouvernement cherchait à l'époque à faire preuve d'innovation; je pense qu'on appelait cela la «diversification des modes de prestation des services». Ils ont choisi ce concept de la fondation.

Peut-être bien que c'était une mauvaise décision, peut-être que l'on n'aurait pas dû utiliser le concept des fondations, mais cela demeure à mes yeux une mauvaise décision stratégique, et non pas une série de mauvaises pratiques comptables qui seraient irrégulières ou inacceptables. Voilà ma préoccupation.

Ma question fait suite à l'observation du sénateur Murray qui voudrait que le rapport du comité renferme une recommandation voulant que le vérificateur général ait le mandat, de par la loi, de vérifier toutes ces fondations. Je suis, encore une fois, du nombre restreint des gens qui ne croient pas qu'il faille étendre davantage

government needs to be expanded any more. We have sufficient government. I would not like to see a recommendation come forward from this committee that the Auditor General be authorized to audit most of these foundations. These decisions should be individual decisions made at the appropriate time.

I am also mindful that such a gesture might necessitate an amendment to the Auditor General's Act. I belong to that group of people who would not want to see the Auditor General's Act amended to expand those powers.

What exactly is the impact, if you know, of having these foundations treated as government agencies or departments in respect of the relationship that would have to be developed between them and the Auditor General, because the Auditor General has a particular relationship to government departments? I tend to see the expansion of that relationship as negative, forever creeping more and more into sectors of life that are better handled by people who are of the non-government world. Do you have any idea of the impact of such an initiative?

Mr. Moffat: That is another difficult question.

Senator Cools: Why is it so important, for example, to have the Auditor General audit these foundations? Every decent foundation and every corporation in the country has its own auditors. Traditionally, at the commencement of every annual meeting of a corporation, one of the first acts is to appoint the auditors. That seems to work reasonably well in the corporate world. Why do we want to tamper with that? The internal functioning and integrity of an organization is supposed to be guaranteed from those who are responsible for its execution and for its management. If those people were to falter, then the heavy hand of government should be allowed to come in.

The Chairman: The shareholders appoint the auditors.

Senator Cools: That is what happens at the annual meeting.

The Chairman: Yes. The short answer is that the Auditor General is Parliament's auditor and, taken as a whole, Parliament is the shareholder.

Senator Cools: No.

Senator Comeau: This is a philosophical question.

Senator Cools: I am concerned because I sincerely believe that the Auditor General's plate is already full and that her purview need not be expanded any more.

Senator Day: I have a number of points of clarification. The first flows from Senator Cools' comments. She is not always in a minority of one. There are a number of us who share a number of her views.

This question, in part, is prompted by the chairman's rather unfortunate choice of words when he asked you: What advantage was there in not having the Auditor General audit? I appreciate

les tentacles gouvernementaux. Nous avons un gouvernement suffisamment étoffé. Je ne voudrais pas que notre comité recommande que le Bureau du vérificateur général soit autorisé à vérifier la plupart de ces fondations. De telles décisions devraient être prises au cas par cas, au moment voulu.

Je garde également à l'esprit qu'un tel geste pourrait nécessiter une modification de la Loi sur le vérificateur général. Je suis de ceux qui ne voudraient pas que l'on modifie la Loi sur le vérificateur général pour étendre davantage ses pouvoirs.

Quel en serait exactement l'impact, à supposer que vous le sachiez, si l'on traitait ces fondations comme des organismes gouvernementaux ou même des ministères pour ce qui est des relations qu'il faudrait établir entre elles et le vérificateur général, puisque ce dernier a des relations particulières avec les ministères gouvernementaux? Je vois plutôt négativement le renforcement de ces relations qui s'étendent de plus en plus dans des secteurs de la vie qui conviendraient davantage à des gens qui sont étrangers au monde gouvernemental. Avez-vous une idée quelconque de l'impact éventuel d'une telle initiative?

M. Moffat: Voilà une autre question difficile.

Le sénateur Cools: Pourquoi est-ce tellement important, par exemple, que le Bureau du vérificateur général fasse la vérification de ces fondations? Toute fondation qui se respecte et toutes les entreprises de notre pays ont leur propre vérificateur. Traditionnellement, au début de chaque assemblée annuelle d'une société, l'une des premières décisions consiste à nommer les vérificateurs. Cela semble fonctionner raisonnablement bien dans le monde des entreprises. Pourquoi voudrions-nous nous en mêler? Le fonctionnement interne et l'intégrité d'une organisation sont censés être garantis par ceux qui sont responsables de l'exécution et de la gestion. Si ces gens-là faillissent à la tâche, alors le gouvernement devrait intervenir de tout son poids.

Le président: Ce sont les actionnaires qui nomment les vérificateurs.

Le sénateur Cools: C'est ce qui se passe à l'assemblée annuelle.

Le président: Oui. En bref, la réponse à votre question est que le vérificateur général est le vérificateur du Parlement et, globalement, c'est le Parlement qui est l'actionnaire.

Le sénateur Cools: Non.

Le sénateur Comeau: C'est une question philosophique.

Le sénateur Cools: Je m'inquiète parce que je crois sincèrement que le vérificateur général a suffisamment de pain sur la planche et qu'il ne faut pas accroître davantage l'étendue de son domaine.

Le sénateur Day: Je voudrais apporter certaines précisions. La première découle des observations du sénateur Cools. Elle n'est pas toujours toute seule dans son camp. Il y en a parmi nous qui partagent certaines de ses vues.

Cette question découle en partie du choix de mots plutôt malheureux du président quand il vous a demandé: quel avantage y a-t-il à ce que le vérificateur général ne fasse pas la vérification?

your difficulty in not being able to answer that question. I wanted to go on the record as understanding why you may have some difficulty in answering that question.

Prompted as well from the chairman's question, will you reiterate that the CFI is audited on an annual basis by an accredited, independent public auditor?

Mr. Moffat: Yes, it is.

Senator Day: Could you tell me, please, does CFI have within its mandate the authority to own any of the intellectual property that is developed from its investments?

Mr. Moffat: No.

Senator Day: If an independent, not-for-profit college or research establishment receives a grant, then are the intellectual property, the patents, the copyrights and whatever is developed from that investment the property of the institution?

Mr. Moffat: That is correct. That is the policy of the Government of Canada on intellectual property. In virtually all cases, federal government organizations, whether they are arm's length or a ministry, do not retain intellectual property. There are some exceptions, for example, related to national defence, where that is not the case. However, those are specific exceptions for specific reasons.

The general rule is that the federal government allows the intellectual property from research to reside with the research institution and the researchers.

Senator Day: Concerning policy-type issues with respect to sectoral investment, if the federal government were interested in biotechnology, for example, would it have a way of influencing the investments in a particular sector, or is it left entirely to the board of directors and the members to make that decision?

Mr. Moffat: That is a good question. The funding agreement between the government and the foundation stipulates very broad criteria related to the granting process for research infrastructure on what types can be encouraged. First, there is a stipulation that the research must advance a science, engineering, environment or health perspective. That is an overview of the types of research.

In addition, the criteria include a requirement that the investment in research infrastructure will advance innovation in Canada, innovation broadly defined, including research. These are broad criteria. There is not a stipulation of a top-down instruction from the government as to what particular sector will be invested in. It is rather that the foundation asks the universities, colleges and hospitals to stipulate their research priorities. When the arm's-length peer review teams evaluate individual proposals endorsed by that institution, they determine whether it is consistent with those research priorities. In other words, if an institution says, "As an institution, our research

Je comprends qu'il vous est difficile de répondre à cette question. Je voulais dire publiquement que je comprends pourquoi vous avez quelques difficultés à répondre à cette question.

Par ailleurs, également dans la foulée de la question posée par le président, je vous demanderais de réitérer que la FCI est vérifiée annuellement par un vérificateur public indépendant accrédité.

M. Moffat: Oui, c'est le cas.

Le sénateur Day: Pourriez-vous me dire, je vous prie, si le mandat de la FCI l'autorise à posséder la propriété intellectuelle créée grâce à ses investissements?

M. Moffat: Non.

Le sénateur Day: Si un collège ou un établissement de recherche indépendant, à but non lucratif, reçoit une subvention, l'institution en question devient-elle par la suite propriétaire de la propriété intellectuelle, des brevets, des droits d'auteur, etc., qui sont le fruit de cet investissement?

M. Moffat: Tout à fait. C'est la politique du gouvernement du Canada en matière de propriété intellectuelle. Dans presque tous les cas, les organisations gouvernementales fédérales, qu'elles soient autonomes ou qu'il s'agisse d'un ministère, ne possèdent pas la propriété intellectuelle. Il y a quelques exceptions, par exemple dans le domaine de la défense nationale, où ce n'est pas le cas. Toutefois, ce sont des exceptions spécifiques décrétées pour des raisons spécifiques.

En règle générale, le gouvernement fédéral permet à l'établissement de recherche et aux chercheurs de demeurer propriétaires de la propriété intellectuelle.

Le sénateur Day: Au sujet de la politique concernant l'investissement sectoriel, si le gouvernement fédéral s'intéressait à la biotechnologie, par exemple, lui serait-il possible d'influencer les investissements dans un secteur en particulier, ou bien s'en remet-on entièrement au conseil d'administration et aux membres pour prendre une telle décision?

M. Moffat: C'est une bonne question. L'accord de financement entre le gouvernement et la Fondation énonce des critères très généraux relativement au processus d'octroi des subventions et au type de recherche que l'on peut encourager. Premièrement, on stipule que la recherche doit favoriser les progrès dans les domaines des sciences, du génie, de l'environnement ou de la santé. C'est une vue d'ensemble des types de recherche.

De plus, les critères comprennent l'exigence que l'investissement dans l'infrastructure de recherche favorise l'innovation au Canada, l'innovation définie de façon très générale, incluant la recherche. Ce sont des critères très généraux. On ne stipule pas que le gouvernement pourra dicter le secteur en particulier dans lequel on va investir. On dit plutôt que la Fondation demande aux universités, collèges et hôpitaux de faire connaître leurs priorités en matière de recherche. Quand les comités indépendants d'examen par les pairs font l'évaluation des propositions présentées par un établissement, ils déterminent si une proposition donnée est conforme à ses priorités de

priority will be in the following four broad fields,” then it is expected that proposals for research infrastructure will be in one of those four broad fields specified by that institution.

In that sense, there is an encouragement to individual research institutions to try to identify those particular areas of research where they are strongest and where they want to build world-class excellence themselves.

That decision is not made by the board of directors of the foundation or by the government. It is really made by the institution itself.

Senator Day: In looking for matching funds, if a province decided that it only wants to support a particular sector, then the matching funds would only be available for the applicant in those particular sectors. Would that control it from a provincial or regional point of view?

Mr. Moffat: Yes, it would. Hypothetically, that is absolutely correct. However, in practice what we think we find is that the provinces have the same kind of approach as the federal government. It is a broader source of support.

In the case of Quebec, the Government of Quebec does carry out an evaluation of all of the proposals that are heading to Canada Foundation for Innovation before those proposals are received by the foundation. This is a result of an agreement reached between the Government of Quebec and the foundation on the process for reviewing applications from Quebec. The applications are reviewed by a Quebec panel of experts. The results of that review are made available to the foundation and to the arm's-length peer review process. Thus, the views and opinions of the Quebec government are known. However, there is no compulsion to narrow the decision-making authority of these arm's-length peer review panels. It is just for information that they are provided with the information.

The result of the advance review process that takes place within Quebec before proposals are presented to the Canada Foundation for Innovation is that the Quebec success rate is higher than other provinces because the prereview takes place for their component of the funding. It is a very interesting relationship in funding university research.

Senator Day: Dr. Moffat, would you clarify for me the role that you indicated Treasury Board directed to the Auditor General to evaluate versus to audit? Is evaluation so detailed that the Auditor General would evaluate whether the investment committee had invested in the right types of investments, or is it only looking to ensure that the foundation is following the guidelines established by Treasury Board?

Mr. Moffat: The guidelines on investments are actually established by the Minister of Finance.

recherche. Autrement dit, si un établissement dit: «Nos priorités en matière de recherche se situent dans les quatre grands domaines suivants», alors on s'attend à ce que les propositions relativement à l'infrastructure de recherche se situent dans l'un des quatre grands domaines en question.

En ce sens, on encourage les établissements de recherche à tenter d'identifier les domaines de recherche précis où ils sont les plus solides et où ils veulent atteindre un niveau d'excellence de calibre mondial.

La décision n'est pas prise par le conseil d'administration de la Fondation ni par le gouvernement. Elle est prise en fait par l'établissement lui-même.

Le sénateur Day: Quand on cherche des fonds de contrepartie, si une province décide qu'elle veut seulement appuyer un secteur en particulier, alors les fonds de contrepartie seront disponibles seulement pour ceux qui présentent une demande dans ces secteurs en particulier. Cela permet-il d'exercer un contrôle au niveau provincial ou régional?

M. Moffat: Oui, en effet. Hypothétiquement, c'est absolument exact. Cependant, dans la pratique, ce que l'on constate, c'est que les provinces ont la même approche que le gouvernement fédéral. Cela étend davantage la source de financement.

Dans le cas du Québec, le gouvernement du Québec fait une évaluation de toutes les propositions qui sont acheminées à la Fondation canadienne pour l'innovation avant que ces propositions soient transmises à la Fondation. C'est le résultat d'une entente conclue entre le gouvernement du Québec et la Fondation relativement au processus d'étude des demandes au Québec. Les demandes sont examinées par un groupe d'experts du Québec. Les résultats de cet examen sont communiqués à la Fondation et aux groupes indépendants d'examen par les pairs. Ainsi, le point de vue et l'opinion du gouvernement du Québec sont connus. Toutefois, on ne vise nullement à restreindre le pouvoir de décision de ces comités indépendants d'examen par les pairs. C'est seulement à titre d'information qu'on leur transmet ces renseignements.

Le résultat du processus d'examen préalable qui a lieu au Québec, avant que les propositions soient présentées à la Fondation canadienne pour l'innovation, est que le taux de succès au Québec est plus élevé que dans les autres provinces, parce qu'il y a un examen préalable applicable à la portion du financement fournie par le gouvernement du Québec. C'est une relation très intéressante pour le financement de la recherche universitaire.

Le sénateur Day: Monsieur Moffat, pourriez-vous préciser à mon intention le rôle que, d'après vous, le Conseil du Trésor a confié au vérificateur général, c'est-à-dire un rôle d'évaluation et non pas de vérification? Est-ce que l'évaluation est détaillée au point que le vérificateur général vérifierait si le comité des investissements a fait de bons investissements, ou bien cherche-t-on seulement à vérifier si la Fondation respecte les lignes directrices établies par le Conseil du Trésor?

M. Moffat: En fait, c'est le ministre des Finances qui établit les lignes directrices sur les investissements.

Senator Day: I understand that. Can the Auditor General evaluate things other than Treasury Board guidelines?

Mr. Moffat: No. The Auditor General has no authority to audit the Canada Foundation for Innovation, but of course the public information that is made available, the financial reporting in the annual report and the results of the audit by an independent auditor is all available to the Auditor General, but not the other areas of audit and evaluation such as whether there are policies and procedures in place, whether they have been followed, and so on. Those types of audits are carried out but are not formally included in the annual report. There may be some information on that in annual reports, but it is not required under the legislation.

Evaluation is a different case. In the case of evaluation, there is a hierarchy of things being evaluated, including the appropriateness of the policies and procedures that are in place for a given program. Usually an evaluation is for a specific fund or a specific subprogram of the foundation, and when that evaluation takes place it covers a number of areas. The evaluation framework usually covers whether the program is designed in an appropriate way given the mandate of foundation, whether there are policies and procedures in place and whether they were followed, what the impact is of the funding granted to recipients, what kind of impact that had, and whether those impacts were appropriate, given the mandate and the objectives of the foundation. Therefore, the evaluation covers a lot of areas.

Senator Day: The Auditor General is doing that?

Mr. Moffat: The Auditor General is not doing the evaluations; they are carried out by an arm's-length third party. The evaluation reports are made public on the Web site of CFI, so the Auditor General gets all those evaluation reports.

Senator Day: Did I mishear you when you indicated that the Auditor General was asked by Treasury Board to perform an evaluation?

Mr. Moffat: No.

Senator Day: That is a different kind of evaluation.

Mr. Moffat: Treasury Board stipulated that Industry Canada must carry out an evaluation of the Canada Foundation for Innovation. That is an obligation that Treasury Board ministers gave to our minister. We ourselves are interpreting, with the Department of Finance and with Treasury Board, what exactly that will entail and whether we need to carry out a "super-evaluation" of the evaluations that have already been carried out by third parties for the board of directors of CFI.

We have not yet reached a conclusion on whether we need to do yet another evaluation of CFI, but we are in the process of deciding whether we will carry out such an evaluation this year. There is an obligation by the Minister of Industry and Treasury Board to carry out an evaluation of CFI.

Le sénateur Day: Je le sais. Le vérificateur général peut-il évaluer autre chose que les lignes directrices du Conseil du Trésor?

M. Moffat: Non. Le vérificateur général n'a pas le pouvoir de vérifier la Fondation canadienne pour l'innovation, mais, bien sûr, les renseignements qui sont du domaine public, les états financiers qui figurent dans le rapport annuel et les résultats de la vérification effectuée par un vérificateur indépendant, tout cela est à la disposition du vérificateur général, mais pas les autres éléments de la vérification et de l'évaluation, par exemple s'il y a des politiques et procédures en place, s'ils ont été observés, et cetera. Des vérifications de ce genre sont effectuées mais ne sont pas présentées officiellement dans le rapport annuel. Il peut y avoir des renseignements là-dessus dans les rapports annuels, mais ce n'est pas exigé par la loi.

L'évaluation, c'est autre chose. Dans le cas de l'évaluation, il y a une hiérarchie d'éléments à évaluer, notamment l'adéquation des politiques et procédures qui sont en place pour un programme donné. Habituellement, une évaluation porte sur un fonds spécifique ou un sous-programme spécifique de la Fondation, et quand cette évaluation a lieu, elle porte sur un certain nombre de domaines. Le cadre d'évaluation inclut habituellement la question de savoir si le programme est bien conçu en fonction du mandat de la Fondation, s'il y a des politiques et procédures en place et si elles sont observées, quel est l'impact du financement accordé aux bénéficiaires, et la question de savoir si cet impact est acceptable compte tenu du mandat et des objectifs de la Fondation. Par conséquent, l'évaluation touche beaucoup de domaines.

Le sénateur Day: C'est le vérificateur général qui fait cela?

M. Moffat: Le vérificateur général ne fait pas les évaluations; elles sont faites par une tierce partie indépendante. Les rapports d'évaluation sont rendus publics sur le site Web de la FCI, de sorte que le vérificateur général prend connaissance de tous les rapports d'évaluation.

Le sénateur Day: Vous ai-je mal entendu quand vous avez dit que le Conseil du Trésor a demandé au vérificateur général de faire une évaluation?

M. Moffat: Non.

Le sénateur Day: C'est une autre forme d'évaluation.

M. Moffat: Le Conseil du Trésor a stipulé qu'Industrie Canada doit effectuer une évaluation de la Fondation canadienne pour l'innovation. C'est une obligation que le Conseil du Trésor a imposée à notre ministre. Nous sommes nous-mêmes en train d'interpréter, de concert avec le ministère des Finances et le Conseil du Trésor, en quoi cela va consister au juste et si nous devons effectuer une «super-évaluation» de toutes les évaluations qui ont déjà été faites par des tierces parties pour le conseil d'administration de la FCI.

Nous n'en sommes pas encore arrivés à une conclusion quant à savoir si nous devons faire encore une autre évaluation de la FCI, mais nous sommes en train de décider si nous allons faire une telle évaluation cette année. Le ministre de l'Industrie et le Conseil du Trésor ont l'obligation d'effectuer une évaluation de la FCI.

Senator Day: I did misunderstand, then. The Auditor General is not involved in any of that evaluation.

Mr. Moffat: Although I must say there is an example of good practice when we are planning to make a change to the funding agreement to increase the accountability of the foundation. When we were adding an amendment that would require the foundation to present to the minister periodic third-party evaluations of its programs, we consulted with the Auditor General's office on precisely what they thought we should include in order to meet their concerns. We also conferred with Treasury Board, and those discussions with the Auditor General continued down the road of refining what that amendment would say, to a certain point. The Auditor General's officials then withdrew. They did not want to participate in actually drafting the amendments because they want to be able to review them and decide whether appropriate procedures were put in place.

That consultation took place, and it was very amicable, as it always is in our relationship with the Auditor General. A consensus was reached between all the parties on how that evaluation amendment should be worded.

That is an example of good practice. It is in our interest, if we are going to change the funding agreement to introduce a new level of accountability, to ensure that the Auditor General and Treasury Board think that that has been done in the best possible way.

Senator Day: Thank you. That was helpful.

Senator Comeau: I hope that Dr. Moffat will remember to respond to Senator Murray's question regarding prior funding to the various agencies.

As well, could he check to see whether the CANARIE, Genome and Trudeau foundations are all subject to the Official Languages Act?

Mr. Moffat: Yes.

Senator Comeau: What has been the impact of the CFI? We now have a new funding agency for research. What has been the impact of this on prior funding agencies such as the science and arts agencies? Were they not doing a good job? Why was the CFI instituted rather than continuing with the existing funding agencies?

Senator Day: Surely that is a political question.

Senator Comeau: No, not necessarily.

Mr. Moffat: To help clarify, I could let you know the types of grants that are made by the different agencies. The Canada Foundation for Innovation is restricted to funding "research infrastructure" as defined in the act. The granting councils have a much more flexible mandate. They can fund the operating costs of carrying out research projects, which can include material costs and the cost of hiring graduate students to work with a professor

Le sénateur Day: Je vous ai mal compris, alors. Le vérificateur général n'a rien à voir avec cette évaluation.

M. Moffat: Je dois toutefois dire qu'il y a un exemple de bonne pratique quand nous prévoyons faire un changement à l'accord de financement pour accroître la reddition de comptes de la Fondation. Quand nous avons ajouté un amendement qui exigerait que la fondation présente périodiquement au ministre des évaluations de ses programmes faits par des tierces parties, nous avons consulté le Bureau du vérificateur général et lui avons demandé ce que nous devrions inclure, à son avis, pour répondre à ses préoccupations. Nous avons également consulté le Conseil du Trésor, et nos entretiens avec le vérificateur général se sont poursuivis jusqu'à ce que l'on précise le libellé de l'amendement, jusqu'à un certain point. Les représentants du vérificateur général ont alors mis fin aux discussions. Ils ne voulaient pas participer à la rédaction des amendements, parce qu'ils veulent pouvoir les examiner avec du recul et décider si des procédures appropriées ont été mises en place.

Cette consultation a eu lieu, de façon très amicale, comme c'est toujours le cas dans nos relations avec le vérificateur général. Toutes les parties ont dégagé un consensus sur le libellé de cet amendement portant sur l'évaluation.

C'est un exemple de bonne pratique. Il nous incombe, si nous entendons changer l'accord de financement pour y introduire un niveau accru de responsabilité, de nous assurer que le vérificateur général et le Conseil du Trésor croient que tout a été fait de la meilleure façon.

Le sénateur Day: Merci. Cela a été très utile.

Le sénateur Comeau: J'espère que M. Moffat n'oubliera pas de répondre à la question du sénateur Murray au sujet du financement antérieur qu'ont pu recevoir les divers organismes.

En même temps, pourrait-il vérifier si les fondations CANARIE, Génome et Trudeau sont toutes assujetties à la Loi sur les langues officielles?

M. Moffat: Oui.

Le sénateur Comeau: Quel a été l'effet de la Fondation? Nous avons maintenant un nouvel organisme qui finance la recherche. Quelle en a été l'incidence sur les organismes de financement précédents tels que les organismes dans le domaine des sciences et des arts? Est-ce qu'ils ne faisaient pas bien leur travail? Pourquoi créer cette fondation plutôt que de continuer avec les organismes déjà en place?

Le sénateur Day: Mais il s'agit là d'une question politique.

Le sénateur Comeau: Non, pas nécessairement.

M. Moffat: Pour vous expliquer de quoi il s'agit, je puis vous parler des types de subventions accordés par les divers organismes. Le mandat de la Fondation canadienne pour l'innovation se limite à financer «l'infrastructure de recherche» telle que définie par la loi. Les conseils subventionnaires ont des mandats beaucoup plus souples. Ils peuvent financer les coûts de fonctionnement d'un projet de recherche, y compris l'achat du

on a research project, as well as attending conferences and publication costs. All such things are paid for by a granting council.

The granting councils also have had and continue to have programs that fund research infrastructure, but the scale of what was contemplated by the government for research infrastructure was quite large in relation to the historical involvement of granting councils in funding research infrastructure, which may be partly why a new approach was decided on.

As I said, the granting councils do continue to provide grants for research infrastructure. They tend to be smaller projects, so there is a complementarity. NSERC, for example, has a program that funds research infrastructure, but the average grant level is about \$70,000 per grant. While some CFI grants are small, such as the new Opportunities Program for new researchers, they can be as large as tens of millions of dollars. The intended scale was very much larger, and that may be part of the thinking.

There is a complementarity between what the granting councils fund and what CFI funds. The three granting councils and CFI tend to coordinate with each other. They are each motivated to do that because CFI wants to ensure that if they grant a piece of research equipment there is enough funding for research projects so that the equipment will be used. On the other hand, the granting councils are interested in ensuring that their researchers have the latest research equipment available to them so that they can carry on world-class experimental research. There is a natural objective between the granting councils and CFI to coordinate what they are doing for the benefit of the researcher. In some cases, there is a tight collaboration where it is almost a joint funding project.

There is one program where it is formal, and that is the Canada Research Chairs, which involve making awards for 2,000 research chairs at universities. These are professors at universities getting either \$200,000 or \$100,000 per year over a period of time. That program is actually managed by a steering committee composed of representatives of the three granting councils, Industry Canada and the Canada Foundation for Innovation. Each recipient receives a number of years of research grants from the program and an infrastructure award from the Canada Foundation for Innovation. That is an example of how the collaboration occurs between the agencies.

The Chairman: Mr. Moffat, of the \$2 billion that the CFI has received from universities and other partners, is all of that in cash or is some in kind?

Mr. Moffat: Some is in kind.

The Chairman: Do you know proportion?

matériel, l'embauche des étudiants diplômés qui travailleraient avec un professeur sur un projet de recherche, ainsi que les frais de conférence et de publication. Toutes ces choses sont couvertes par un conseil subventionnaire.

Dans le passé, les conseils subventionnaires ont eu des programmes qui finançaient l'infrastructure de recherche et ils en ont toujours, mais le gouvernement a envisagé un programme d'infrastructure de recherche à une échelle bien plus vaste que ce que faisaient autrefois les conseils subventionnaires dans ce domaine, et c'est peut-être en partie la raison pour laquelle on a choisi une nouvelle approche.

Comme je l'ai déjà dit, ces conseils subventionnent toujours l'infrastructure de recherche. Il s'agit surtout de projets plus petits, alors il existe un certain aspect complémentaire. Le CRSNG, par exemple, a un programme qui subventionne l'infrastructure de recherche, mais le montant moyen est d'environ 70 000 \$ par subvention. Il est vrai que certaines subventions faites par la Fondation sont petites, par exemple le Programme d'opportunités pour les nouveaux chercheurs, mais il y a aussi des subventions qui correspondent à des dizaines de millions de dollars. Il s'agissait en effet d'une échelle bien plus vaste et c'est peut-être en partie la raison pour cette approche.

Les activités de la Fondation et des conseils subventionnaires se complètent. Les trois conseils et la Fondation essaient de coordonner leur travail. Ils sont motivés à le faire parce que la Fondation veut s'assurer que si elle subventionne l'achat d'équipement de recherche, le projet de recherche lui-même soit financé de manière adéquate et que l'équipement soit véritablement utilisé. De leur côté, les conseils subventionnaires veulent s'assurer que leurs chercheurs aient l'équipement de recherche le plus moderne pour pouvoir faire de la recherche expérimentale de classe mondiale. C'est tout à fait naturel que les conseils subventionnaires et la Fondation coordonnent leurs activités pour aider les chercheurs. Dans certains cas, on collabore si étroitement qu'on pourrait presque parler d'un programme de subventions conjointes.

Il existe justement un programme où cette collaboration est officielle, soit le Programme des chaires de recherche du Canada, qui subventionne 2 000 chaires de recherche chez les universités. Il s'agit de professeurs qui reçoivent 200 000 \$ ou 100 000 \$ par an sur une certaine période. Le programme est en fait géré par un comité directeur composé de représentants des trois conseils, d'Industrie Canada et de la Fondation canadienne pour l'innovation. Chaque récipiendaire reçoit du programme une subvention de recherche pour un certain nombre d'années ainsi qu'une subvention d'infrastructure de la part de la Fondation canadienne pour l'innovation. Voilà donc un exemple de la collaboration qui existe entre ces organismes.

Le président: Monsieur Moffat, sur ce montant de 2 milliards de dollars que la Fondation a reçu des universités et d'autres partenaires, est-ce qu'une partie est en nature, ou est-ce que c'est tout en espèces?

M. Moffat: En partie en nature.

Le président: Est-ce que vous en connaissez la proportion?

Mr. Moffat: I would have to ask the foundation. I do not know how much is in kind and how much is in cash.

Senator Day: When you are checking that, I was wondering about the same question. I was wondering if the universities, for example, accounted for overhead, their offices and their infrastructure, as part of the “in kind” portion.

The Chairman: Thank you, Dr. Moffat. Your testimony has been very helpful.

The committee adjourned.

M. Moffat: Je devrai m’adresser à la Fondation. Je ne sais pas combien on donne en nature et combien en espèces.

Le sénateur Day: Pendant que vous vérifiez ces informations, moi je me posais la même question. Je me demandais si dans le cas des universités, par exemple, les frais indirects, les bureaux et l’infrastructure faisaient partie des subventions «en nature».

Le président: Merci, monsieur Moffat. Votre témoignage nous a été très utile.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

WITNESS

From Industry Canada:

Dr. Marshall Moffat, Director, Knowledge Infrastructure, Innovation
Policy Branch.

TÉMOIN

D'Industrie Canada:

M. Marshall Moffat, directeur de l'Infrastructure de la connaissance,
Direction générale de la politique d'innovation.